



Bruxelles en Direct

Lettre d'information du Bureau Alsace – mai 2008

Alsace

Lancement du Réseau
Entreprise Europe Network
(EEN) à CCI à Strasbourg

Réunion d'information sur
LIFE+, le programme
européen en faveur de
l'environnement

2ème édition des Assises de
l'Innovation en Alsace

Réunion d'information sur les
programmes européens en
matière de jeunesse

Journée d'information
'Bénéficiaire de fonds
européens pour vos projets
éco-innovants'

Formation des référents
Europe des CG 67/CG 68

Délégation de l'Association
Kiwanis

Le 9 mai : la journée de
l'Europe

Portes ouvertes
interinstitutionnelles au
Comité des régions - 7 juin

Les Brèves de la PFUE

Le site de la Présidence
française de l'Union
européenne

Présidence française de l'UE :
journée professionnelle sur la
coopération culturelle
européenne

Débat autour de la Stratégie de
Lisbonne après 2010

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Réforme de l'organisation commune du marché du vin
L'UE devrait accroître sa production agricole

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La commission ITRE s'inquiète des « fuites de carbone »
Nouveau programme d'investissement lancé par des organisations du secteur privé
La Commission allège les charges administratives inutiles découlant du droit européen des sociétés
Small Business Act pour l'Europe – résultats de la consultation publique
Le programme de travail 2008 de la Direction générale « Entreprises et Industrie »

EDUCATION ET CULTURE

La jeunesse dans les politiques européennes
Le coup d'envoi au cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie
La Charte Universitaire Erasmus : Résultats des sélections
Adoption du rapport Graca Moura sur la culture européenne à l'heure de la mondialisation
Films lauréats financés par l'UE dans la sélection lors du Festival de Cannes
Mise en œuvre de l'Agenda culture
Les six meilleurs projets en faveur du patrimoine culturel européen
Programme Tempus
L'engouement pour le programme Erasmus

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Entrée en vigueur de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
Les députés amendent les lignes directrices pour l'emploi
Promotion de la réussite sociale: l'adoption du « paquet social » en juin

ENERGIE – ENVIRONNEMENT

Prix de Jeune Ambassadeur pour le projet de développement durable 2007/2008
Consultation publique sur la Convention des Maires
Le « Fonds carbone pour l'après 2012 »
Partenariat régional sur l'hydrogène
La Commission lance le Prix de la Capitale Verte de l'Europe

JEUNESSE

Publication du programme de travail – EuroMed Jeunesse
25 mai - Journée internationale des enfants disparus
Lancement de la deuxième édition du concours des jeunes traducteurs

Les Brèves

Aménagement du quartier européen à Bruxelles

Günter Verheugen prend sa retraite

Franco Frattini quitte la Commission européenne – Jacques Barrot prend le portefeuille «Justice, liberté, sécurité»

Le Monténégro, futur pays candidat

Cinquante ans du Comité économique et social européen

Débats à Bruxelles – Année européenne du Dialogue Interculturel

Michèle Sabban nommée Présidente de l'ARE

Lancement, le 23 juin du registre de lobbyistes à titre d'essai

Moins de sessions plénières en 2009 en raison des élections

Nouvelle base de données sur la coopération transfrontalière - MORE

Budapest devrait accueillir l'Institut européen d'innovation et de technologie

Budget 2009: la part la plus élevée consacrée à la croissance et à l'emploi

Dossier

Conclusions de l'événement européen en faveur de la jeunesse Ljubljana –18 au 21 avril 2008

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Les collectivités locales et régionales seront chargées de la prévention dans la lutte contre le terrorisme

Feu vert du Parlement à la médiation transfrontalière

Europol deviendra une agence de l'Union en 2010

POLITIQUE REGIONALE

Open Days 2008

Premiers résultats de la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion

L'adoption définitive de la loi sur la coopération territoriale

Publication de projets d'innovation régionale: analyses de cas

Communication de la Commission - Bilan des négociations des programmes opérationnels de la politique de cohésion 2007-2013

L'Audition au Parlement européen relative à l'Agenda territoriale et à la Charte de Leipzig

Pour une politique de cohésion couvrant l'ensemble des territoires de l'Union européenne

RECHERCHE ET INNOVATION

Représentation de l'INRA à Bruxelles

Initiative pour les médicaments innovants : lancement du premier appel à propositions

Un nouveau souffle pour l'Espace européen de la recherche

Les prix de l'inventeur européen 2008

Feu vert du Conseil à l'ITC « Piles à combustible et Hydrogène »

RELATIONS EXTERIEURES

La Commission lance le fonds pour la politique de voisinage

Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" : renforcement du partenariat

SANTE

La Commission lance une consultation publique sur les dispositifs médicaux

SOCIETE DE L'INFORMATION

Création d'un site éducatif pour les professeurs

Lancement d'une consultation publique sur le fonctionnement et les effets du règlement de l'UE sur l'itinérance

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du climat

SPORT

Un rapport du Parlement européen salue le Livre blanc de la Commission sur le sport

TRANSPORTS

Les voitures à l'abri de la nouvelle directive Eurovignette

Mesures pour faciliter l'interopérabilité des chemins de fer en Europe

Le système Galileo sera opérationnel dès 2013

Le Conseil adopte la directive sur l'interopérabilité du système ferroviaire

Lancement du Réseau Entreprise Europe Network (EEN) à CCI à Strasbourg

Le 28 avril dernier à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie à Strasbourg a eu lieu le lancement du réseau EEN - Entreprise Europe Network. Celui-ci combine les avantages du réseau "Euro Info Centre" (EIC) avec ceux du réseau des « Centres Relais Innovation » (CRI). Le nouveau réseau fournit un soutien aux entreprises, contribuant de même à leur développement.

La large gamme de services proposés par le réseau comprend:

- la veille des informations sur les politiques, programmes et législations communautaires;
- la recherche de partenaires commerciaux et des bases de données de coopération;
- des rencontres de partenariat pour le transfert de technologies et de connaissances, le matériel de promotion et d'information;
- des visites dans les entreprises afin d'évaluer leurs besoins;
- les outils permettant aux PME de participer à l'élaboration de politiques européennes.

Pour plus d'information :

http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/index_en.htm

Réunion d'information sur LIFE+, le programme européen en faveur de l'environnement

Le Bureau Alsace a organisé, le 17 avril dernier à Strasbourg une réunion d'information sur LIFE+, le programme européen de financement de l'environnement.

Cette manifestation qui a rassemblé l'ensemble des partenaires du Bureau Alsace leur a permis d'échanger avec Hélène Hasle, chargée de mission à l'Environnement de la Région Alsace et secrétaire d'Enviropea et les services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Alsace (DIREN) des modalités de participation au programme ainsi que des projets potentiels.

L'appel à proposition LIFE + sera publié le 15 Juillet 2008. Son calendrier se présente de manière suivante:

- 15 Juillet 2008: publication de l'appel à propositions 2008 ;
- Juillet-Novembre 2008: Workshop organisés par la Commission européenne pour les potentiels porteurs de projets ;
- 21 Novembre 2008: date limite pour la soumission des propositions ;
- 05 Janvier 2009: date limite pour les Etats membres pour envoyer les propositions à la Commission européenne ;
- Janvier-Juillet 2009: évaluation de l'éligibilité des projets soumis;
- 31 décembre 2009: date limite pour la signature des contrats de subvention ;
- 01 Janvier 2010: date du démarrage des projets.

Les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà préparer leurs propositions, en utilisant le formulaire de soumission de projet en ligne et les lignes directrices de l'appel 2007, disponibles à l'adresse ci-dessous:

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus/call/index.htm#application>

Pour plus d'information:

<http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm#second>

2ème édition des Assises de l'Innovation en Alsace – du 21 au 25 avril

Le coup d'envoi de la semaine de l'Innovation, qui s'est tenue du 21 au 25 avril 2008 à la Maison de la Région, a été donné par Adrien Zeller le 21 avril 2008 au cours d'une table ronde consacrée aux opportunités de développement de l'innovation en Alsace par les fonds européens et à laquelle le Bureau Alsace ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels alsaciens ont participé.

Au lendemain de cette première réunion de travail, s'est tenue la seconde édition des « Assises de l'Innovation », grande manifestation dédiée aux entreprises alsaciennes et point d'orgue de cette semaine de l'innovation.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

A l'instar de la 1ère édition, ces assises ont été avant tout un lieu d'échanges et d'information avec de nombreux témoignages d'experts et d'entreprises innovantes en vue de partager leurs expériences et leurs réussites en matière d'innovation. L'Agence régionale de l'innovation (ARI), organisatrice de cette grande manifestation a rassemblé plus de 200 participants, dont 140 dirigeants et cadres d'entreprises autour des thèmes suivants :

- Innover en partenariat ou comment intégrer l'Europe et les clusters dans sa stratégie d'innovation
- Innover par la technique
- Innover par les compétences et la formation
- Innover par le marché
- Innover grâce à la dynamique des pôles de compétitivité

Cette manifestation sera suivie par trois autres événements en 2008, tous consacrés à l'innovation:

- le « Festival des entreprises innovantes » - 12 juin 2008,
- les « Rencontres CONECTUS Alsace » - 16 octobre 2008,
- START'Est - 27 et 28 novembre 2008.

Pour plus d'information:

<http://www.4saisons-innovation.eu/blog/2008/03/11/Assises-de-l-Innovation-2008.html>

Réunion d'information sur les programmes européens en matière de jeunesse

Le Bureau Alsace a organisé le 26 mai 2008 à destination de Ses partenaires une réunion de coordination et d'information sur les programmes européens « Jeunesse en action », et « Education et formation tout au long de la vie », en présence de Elisabeth Heitz, Déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, de l'Académie de Strasbourg et Aude Barberot, de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Cette réunion a eu pour objectif d'échanger sur les financements européens et les projets des partenaires en matière de jeunesse.

Les participants ont exprimé leur souhait de continuer à échanger sur les thématiques relatives à la mobilité, la jeunesse, l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur et notamment via une coordination assurée par le Bureau Alsace

Journée d'information « Bénéficiaire de fonds européens pour vos projets éco-innovants »

Le 28 mai 2008 dans les locaux du CREF (Centre de Rencontres, d'Echanges et de Formation à Colmar) s'est déroulée une journée d'information sur le thème « Bénéficiaire de fonds européens pour vos projets éco-innovants ». L'Union européenne a lancé le 21 avril 2008, un appel à propositions, doté d'un budget de 40 millions d'euros, qui vise à cofinancer à hauteur de 40 à 60% des actions menées par des entreprises, et notamment des PME, dans le domaine des eco-innovations. Il permettra de soutenir une quarantaine de projets qui intégreront des projets pilotes de réplication de technologies à fort impact environnemental ainsi que des projets eco-innovants d'accès au marché et de commercialisation, dans les secteurs suivants : le recyclage, la construction, l'agro-alimentaire, les achats, la gestion des chaînes d'approvisionnement.

La date limite d'envoi des propositions pour cet appel est fixée au 11 septembre 2008.

Pour plus d'information :

<http://www.bureaualsace.org/opencms/opencms/system/galleries/download/actualites/ecoinnovation.pdf>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Intervention du Bureau Alsace lors de la réunion commune des correspondants Europe CG 67/CG 68 : Formation commune des référents « Europe »

Le 22 avril 2008, les correspondants « Europe » des services des Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont suivi une formation d'une journée sur les affaires européennes. Après un tour de table des participants pour échanger sur leurs activités et projets à venir, le Bureau Alsace a présenté les priorités budgétaires de l'UE pour la période 2007-2013 et les bonnes pratiques pour le montage des projets européens. L'après-midi, les référents « Europe » se sont rendus au Centre d'Information sur les institutions européennes (CIIE) à Strasbourg.

Délégation de l'Association Kiwanis

Le 29 mai 2008 l'Association pour la promotion de l'Alsace a organisé, à l'occasion d'une visite à Bruxelles de l'association Kiwanis, œuvrant pour les enfants des milieux défavorisés, une visite au Parlement européen, ainsi que le traditionnel Stammtisch avec les membres de l'Association.

Le 9 mai : la journée de l'Europe

Dans chaque État membre de l'Union, les Représentations de la Commission européenne et les centres d'information « Europe Direct » ont organisé plus de 500 manifestations à l'occasion du 9 mai, Journée de l'Europe, en commémoration de la déclaration du 9 mai 1950 que Robert Schuman, le Ministre français des affaires étrangères a prononcé, en exposant un projet d'Europe plus unie et décrivant les institutions à créer pour le concrétiser.

Ces célébrations, pour la vingt-deuxième année consécutive, ont permis à des milliers de citoyens de découvrir les nombreuses facettes de l'Union européenne.

Les manifestations de ce 9 mai se sont inscrites dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel sous le thème: «Ce n'est pas eux et nous, c'est toi et moi».

Quelques jours précédant la fête de l'Europe, le 4 mai 2008, le Parlement Européen à Strasbourg a célébré la journée des portes-ouvertes, en accueillant des milliers de gens, notamment autour de stands tenus par les collectivités alsaciennes.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/represent_en.htm

http://ec.europa.eu/europedirect/visit_us/events_calendar/index_en.htm

Portes ouvertes interinstitutionnelles au Comité des régions - 7 juin 2008

Parlement européen, Conseil de l'UE, Commission européenne, Comité des Régions et Comité économique et social ont ouvert leurs portes au grand public le 7 juin 2008 à Bruxelles. Cette manifestation annuelle, accompagnée de nombreuses animations et activités, concerts et expositions, a pour objectif de rapprocher les institutions européennes des citoyens de l'Union européenne, et de leur faire découvrir ses intérieurs et ses secrets.

A cette occasion, le Comité des régions, selon la tradition, a rassemblé en son sein les régions et les villes d'Europe qui, sous le thème de l'année 2008 « Le Dialogue interculturel » ont organisé des multiples animations, permettant de découvrir les spécificités culturels et culinaires de chaque région.

Le Bureau Alsace et l'APA – Association pour la Promotion de l'Alsace - ont organisé, pour la 5^{ème} édition un stand et ont accueilli la Ville de Mulhouse à présenter les spécialités traditionnelles, activités culinaires et folkloriques alsaciennes et mulhousiennes. Un apéritif alsacien a été servi à cette occasion, associant les membres de l'APA et les contacts bruxellois du Bureau Alsace.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le site de la Présidence française de l'Union européenne

Le site internet de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne qui sera le principal vecteur d'information et de communication est accessible depuis le 2 juin. Son adresse est www.ue2008.fr. A ce stade, il s'agit d'une version partielle du site qui sera multilingue. On y trouve notamment la liste des principaux événements de la présidence française.

Présidence française de l'UE : journée professionnelle sur la coopération culturelle européenne

Dans le cadre de la réunion des points de contact Culture de l'Union européenne, le Relais Culture Europe, le Ministère de la culture et leurs partenaires organisent, le 10 juillet 2008, à Avignon, une journée professionnelle sur la coopération culturelle européenne.

Organisée à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne, cette journée propose d'examiner la place de la coopération culturelle européenne au regard des grands enjeux européens, au regard de quatre thèmes prospectifs : innovation, développement durable, relations extérieures de l'Union et mobilité.

Participation sur inscription à renvoyer à ue2008@relais-culture-europe.org

Débat autour de la Stratégie de Lisbonne après 2010

Conformément aux conclusions du Conseil européen de printemps, la future présidence française du Conseil de l'UE a ouvert le débat concernant l'avenir de la Stratégie de Lisbonne après 2010. Le gouvernement français a rendu public le contenu d'un volumineux rapport préparé par un consultant externe (Laurent Cohen-Tanugi) qui propose non seulement de renforcer en interne la Stratégie de Lisbonne mais suggère également de lier étroitement son devenir à l'agenda externe de l'Union (« stratégie Euromonde 2015 ») pour relever les défis de la mondialisation.

Pour plus d'information :

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=801

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Aménagement du quartier européen à Bruxelles

La Région de Bruxelles-Capitale (en partenariat avec la Commission européenne et la Ville de Bruxelles) lance un concours d'urbanisme dans le but d'aménager le quartier des institutions européennes à Bruxelles (périmètre autour de rue de la Loi, entre la petite ceinture et la chaussée d'Etterbeek). Ce projet vise à transformer le périmètre en un éco-quartier réunissant le premier pôle administratif européen et international de la Région, un pôle de logement diversifié et des espaces culturels et de loisirs. Le maître d'ouvrage du marché est le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Direction Études & Planification.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/552&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Günter Verheugen prend sa retraite

Le Commissaire européen à l'Industrie, Günter Verheugen, a annoncé dans une interview au magazine économique français *Capital* qu'il mettrait fin à 40 ans de carrière politique et prendrait sa retraite à la fin de son mandat à l'automne 2009. Le Vice président de la Commission, avait été proposé au poste de Président de la Commission par l'ancien chancelier social démocrate (SPD) Gerhard Schröder.

Franco Frattini quitte la Commission européenne – Jacques Barrot prend le portefeuille «Justice, liberté, sécurité»

Le Président de la Commission, José Manuel Barroso, a accepté le 15 avril la demande d'un congé sans solde soumise par le Vice-président chargé de la Justice et des affaires intérieures Franco Frattini. Celui-ci avait déjà demandé un premier congé du 14 mars au 15 avril pour se consacrer à la campagne pour les législatives des 13-14 avril en Italie. Après la victoire du leader de la droite Silvio Berlusconi, et l'annonce que ce dernier souhaitait prendre M. Frattini comme Ministre des Affaires étrangères, le Commissaire a souhaité prendre un nouveau congé jusqu'au 28 avril. Le Président Barroso a accepté la demande du Vice-président Frattini, et confié au Vice-président Jacques Barrot (Transports) le soin de continuer à assurer le remplacement, jusqu'au 15 mai 2008. Le 8 mai dernier le Vice-président Franco Frattini a déposé définitivement sa démission, en acceptant le poste de Ministre des affaires étrangères au gouvernement de Silvio Berlusconi.

Le français Jacques Barrot, qui a assuré l'intérim durant les deux congés de M. Frattini, laisse ainsi les Transports pour reprendre le portefeuille « Justice, liberté, sécurité ». Sa place a été reprise par le nouveau Commissaire italien aux Transports, Antonio Tajani.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/626&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Le Monténégro, futur pays candidat

Selon les déclarations du Vice-premier Ministre Gordana Djurovic, le 25 avril, le Monténégro compte demander, dans les deux mois à venir, le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE et entamer des négociations d'adhésion au début 2010. La demande pourrait être introduite en mai ou juin. Le Monténégro, qui a retrouvé son indépendance par rapport à la Serbie en juin 2006, a signé l'Accord de stabilisation et d'association (première étape sur la voie de l'adhésion) avec l'UE à la fin 2007. Mais l'accord n'a pas encore été ratifié par tous les Etats membres de l'UE. En avril, le Monténégro a aussi signé avec l'UE un accord qui ouvre la voie à son adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce, pré-requis à la mise en place des réformes nécessaires au bon fonctionnement de l'économie de marché qui est nécessaire pour l'adhésion à l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Cinquante ans du Comité économique et social européen

Le Comité économique et social européen (CESE) a fêté son cinquantième anniversaire lors d'une session plénière commémorative le 28 mai 2008 à Bruxelles. Le Président de cet organe consultatif, Dimitris Dimitriadis, a ouvert la séance en présence de son homologue du Parlement européen, Hans-Gert Pöttering (PPEDE), de la Commission, José Manuel Barroso, et du Comité des Régions, Luc van den Brande. Dans le cadre de cette session plénière, de jeunes Européens ont lancé une discussion sur les défis auxquels l'Europe est confrontée. En outre, a eu lieu un débat avec des invités, comme l'ancien Président de la Commission, Jacques Delors, ainsi que différents événements culturels. Institué par le traité de Rome de 1957, le CESE associe les divers groupes d'intérêts économiques et sociaux à la réalisation de l'UE

Pour plus d'information :

http://www.eesc.europa.eu/eesc-50/index_en.asp?id=100150en

Débats à Bruxelles – Année européenne du Dialogue Interculturel

Sept débats se tiendront à Bruxelles au cours de l'Année européenne du Dialogue Interculturel (l'AEDI) 2008, couvrant une série de thèmes liés au dialogue interculturel allant du dialogue inter-religions au multilinguisme en passant par le rôle des médias. Ces débats sont destinés à fournir une plate-forme de réflexion et d'échange d'idées pouvant amener à des discussions politiques en matière de dialogue interculturel.

Les débats seront présidés par Shada Islam. Elle est une journaliste basée à Bruxelles spécialisée dans les politiques de développement et des affaires étrangères de l'UE, ainsi que dans les domaines de l'immigration et de l'anti-discrimination, elle est également Senior Programme Executive au sein du European Policy Centre. Elle écrit par ailleurs régulièrement pour la BBC, le Bulletin et le magazine E!Sharp.

Dans chaque débat, des spécialistes présenteront leurs vues et leur expérience en matière de dialogue interculturel en Europe. Chaque débat durera une heure et comprendra une session de questions/commentaires avec le public. À l'issue du débat, une réception permettra à chacun d'ouvrir des discussions plus informelles.

Destinés aux journalistes et aux parties prenantes de la société civile, qui recevront des invitations directes, ces débats feront l'objet d'un rapport sur ce site Web. Toutefois, des places seront également mises à la disposition du public, en particulier des étudiants, par inscription en ligne.

Les débats se tiendront au Résidence Palace à Bruxelles sur les thèmes suivants :

- Integrating Conversations: The Impact of Migration on Intercultural Dialogue
- Arts et culture: Negotiating differences. A responsibility of artists and cultural institutions
- New Horizons: Active citizenship to bridge inter-religious divides
- Workplace
- Multilingualism
- Education
- Media.

Pour plus d'information:

<http://www.interculturaldialogue2008.eu/408.html?L=2>

Michèle Sabban nommée Présidente de l'ARE

Michèle Sabban, Vice présidente de la Région Ile-de-France, a été nommée en avril Présidente de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Elle occupera cette fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de l'ARE en novembre, qui élira son nouveau ou sa nouvelle Président(e).

Cette nomination fait suite au départ de Riccardo Illy, qui s'est retiré de la scène politique après sa défaite aux élections régionales au courant du mois d'avril. Il brigait en effet un second mandat de Président de la région Friuli Venezia Giulia (Italy).

Vice Présidente d'Ile-de-France depuis 1998, Michèle Sabban est Présidente du Groupe « Egalité des chances » de l'ARE depuis 2004 et Vice présidente de l'ARE depuis 2006.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lancement, le 23 juin du registre de lobbyistes à titre d'essai

Le registre public des lobbyistes agissant autour des institutions européennes sera ouvert le 23 juin à titre d'essai. C'est ce qu'a annoncé la Commission le 8 mai 2008, sans préciser s'il serait facultatif ou non. Le Parlement européen a approuvé, le même jour, un rapport d'Ingo Friedrich (PPE-DE, Allemagne) prônant un système d'enregistrement obligatoire de ces représentants d'intérêts, commun aux institutions et assorti d'un code de conduite.

Tandis que le Parlement demande en premier lieu un registre public obligatoire des représentants d'intérêts présents à Bruxelles, le Commissaire Siim Kallas (administration, audit, lutte antifraude) penche jusqu'à présent pour une approche volontaire des lobbyistes.

Le système restera de toute façon obligatoire pour le Parlement vu qu'un lobbyiste non enregistré ne peut pas avoir de badge d'accès aux bâtiments de l'institution. Les parlementaires préconisent ensuite, comme la Commission, un registre commun aux deux institutions. Il est aussi prévu d'inclure le Conseil. Ainsi, le registre sera ouvert le 23 juin à titre de projet pilote avec une révision prévue au début de l'été 2009.

Moins de sessions plénières en 2009 en raison des élections

Le nombre de sessions du Parlement européen sera réduit en raison des échéances électorales de la mi-juin. C'est ce que montre le projet de calendrier 2009 des sessions plénières, adopté par le Parlement le 21 mai à Strasbourg.

Il n'y aura ainsi que onze séances à Strasbourg au lieu de douze habituellement. Celle de juin sera supprimée et remplacée par quatre journées, du 4 au 7, consacrées à des réunions de groupes politiques et à des déplacements dans les circonscriptions, afin que les parlementaires puissent mener leurs dernières heures de campagne. Les élections européennes auront en effet lieu la semaine d'après, entre le jeudi 11 juin et le dimanche 14 juin a priori, car tous les Etats membres ne votent pas le même jour. Outre les onze séances plénières de Strasbourg (deux en mars), seulement cinq mini-sessions se tiendront à Bruxelles en 2009 (contre six en temps normal), sans compter les éventuelles plénières extraordinaires ou les Conférences des présidents de groupes ouvertes à tous les députés en cas d'événements inattendus.

Nouvelle base de données sur la coopération transfrontalière - MORE

Le 9 juin, au Comité des régions à Bruxelles a été organisée conjointement par le Comité des régions, le Conseil de l'Europe et le Gouvernement italien, une présentation de la nouvelle base de données en ligne "MORE" sur la coopération transfrontalière. MORE est une base de données en ligne, libre d'accès, qui offre aux autorités locales et régionales la possibilité de trouver un partenaire pour les projets de coopération ainsi que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

MORE est un service du Conseil de l'Europe et du Congrès des Autorités locales et régionales et est sponsorisé par le gouvernement italien.

Pour plus d'information:

www.more.coe.int

Budapest devrait accueillir l'Institut européen d'innovation et de technologie

Budapest figure en très bonne place pour accueillir prochainement le siège de l'Institut européen d'innovation et de technologie (IET). Cette information a été annoncée en marge de la réunion du Conseil « Compétitivité », le 29 mai à Bruxelles.

Outre Budapest, plusieurs villes étaient en compétition pour accueillir le siège de l'IET: Wrocław (Pologne), Iena (Allemagne), San Cugat del Vallés (Espagne) et Bratislava/Vienne (candidature conjointe de la République slovaque et de l'Autriche). Les ministres n'ont pas pu arrêter un choix définitif en raison d'un blocage polonais. Finalement, deux candidats restent en course: Budapest et Wrocław. La Présidence slovène de l'UE a toutefois réussi à mettre en place des critères communs de sélection qui laissent peu de doute sur le gagnant. Le siège de l'IET devrait en effet être situé dans un des nouveaux Etats membres et, selon le principe d'équité, la priorité devrait être accordée aux Etats membres qui n'hébergent pas de sièges d'autres agences de l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Or, la Pologne accueille déjà à Varsovie l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex). La décision sur le siège de l'IET devrait être prise le 18 juin prochain.

Budget 2009: la part la plus élevée consacrée à la croissance et à l'emploi

La Commission a présenté, le 6 mai 2008, la proposition du budget 2009 qui met en évidence les priorités : le développement économique à long terme et l'emploi, qui demeurent au cœur des dépenses de l'Union européenne, en représentant le poste le plus important - près de 45 % - dans la proposition de budget 2009, soit une hausse de 3 % par rapport à 2008. Cette proposition traduit également la volonté de consacrer davantage de ressources aux domaines de l'énergie et de l'environnement, puisque pas moins de 10 % du budget sont alloués à l'environnement. Les fonds dévolus à l'agriculture resteront stables, s'établissant à 42,9 milliards d'euros. Toutes les rubriques du budget vont progresser, pour atteindre un total de 134,4 milliards d'euros en engagements et de 116,7 milliards en paiements.

Ainsi, soixante milliards d'euros seront consacrés à la croissance et l'emploi : en 2009, 11,7 milliards d'euros au total financeront des domaines comme la recherche, l'innovation et l'éducation et la formation tout au long de la vie – ce qui représente un accroissement de 5,5 % par rapport à 2008.

Les investissements dans le cadre du 7e programme-cadre de recherche progresseront de 10 %, afin notamment d'encourager la coopération en matière de recherche en Europe. Le financement en faveur du programme pour l'innovation et la compétitivité de l'UE (PIC) augmentera de 17 % et les crédits destinés aux incitations à l'emploi et à l'amélioration de la situation en matière d'inclusion sociale au moyen du programme Progress vont croître de 8 %. Le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» bénéficiera d'une hausse de 7 %, notamment dans le cadre du nouvel Institut européen de technologie (IET).

Quant aux programmes pour la cohésion à travers l'Europe ayant pour objectif de renforcer la compétitivité des régions et d'améliorer la coopération transfrontalière, ils obtiendront un montant total de 48,4 milliards d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport à 2008. En outre, près de 17 milliards d'euros seront consacrés pour le lancement du paquet de mesures dans les domaines de l'énergie et du changement climatique.

Le budget de l'UE sera arrêté au cours de la séance plénière du Parlement européen en décembre.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/budget/documents/annual_budgets_reports_accounts_fr.htm

http://ec.europa.eu/commission_barroso/grybauskaite/index_fr.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

AGRICULTURE

Réforme de l'organisation commune du marché du vin

Le Conseil des ministres a officiellement adopté, le 29 avril, une réforme en profondeur de l'organisation commune du marché du vin qui avait déjà fait l'objet, en décembre dernier, d'un accord politique entre les ministres de l'agriculture. Cette réforme permettra d'équilibrer le marché vitivinicole, d'éliminer les mesures d'intervention sur les marchés et leur cortège de coûteux gaspillages et de réorienter le budget au profit de mesures plus positives et plus proactives de nature à renforcer la compétitivité des vins européens. Elle prévoit une restructuration rapide du secteur vitivinicole. A cet effet, un régime d'arrachage volontaire sera mis en place sur une durée de trois ans afin d'offrir une formule de substitution aux producteurs qui ne peuvent affronter la concurrence et d'éliminer du marché les excédents de production et les vins non compétitifs. Les subventions destinées à la distillation de crise et à la distillation en alcool de bouche seront progressivement supprimées et les montants correspondants, réaffectés sous la forme d'enveloppes nationales, pourront être utilisés au profit, par exemple, de la promotion des vins sur les marchés des pays tiers, de l'innovation ainsi que de la restructuration et de la modernisation des vignobles et des chais.

En outre, la réforme garantira la protection de l'environnement dans les régions viticoles. Elle permettra également de sauvegarder les politiques de qualité traditionnelles et bien établies et de simplifier les règles d'étiquetage, dans l'intérêt tant des producteurs que des consommateurs. Il sera également mis fin au régime très contraignant des droits de plantation au niveau de l'UE à compter du 1er janvier 2016. La Commission européenne va entamer le processus d'adoption des règlements sur les modalités d'application, afin que la réforme puisse entrer en vigueur le 1er août 2008.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/656&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'UE devrait accroître sa production agricole

Dans sa communication du 20 mai 2008, la Commission européenne a proposé de moderniser davantage, de simplifier et de rationaliser la politique agricole commune (PAC), ainsi que de lever les derniers obstacles empêchant les agriculteurs de répondre à la demande croissante de produits alimentaires. À l'issue de ce processus, baptisé «bilan de santé de la PAC», les paiements directs seront encore moins liés à la production qu'aujourd'hui, ce qui permettra aux agriculteurs de prendre en compte, autant dans toute la mesure du possible, les signaux du marché. Parmi l'éventail de mesures proposées figurent la suppression des jachères obligatoires et l'augmentation progressive des quotas laitiers, avant leur disparition en 2015, ainsi qu'une réduction de l'intervention sur les marchés. Ces modifications libéreront les agriculteurs de contraintes inutiles et leur donneront la possibilité de maximaliser leur potentiel de production. La Commission propose également une hausse de la modulation, mécanisme qui consiste à réduire les paiements directs en faveur des agriculteurs pour affecter les fonds correspondants au budget du développement rural. Grâce à cette adaptation, il sera possible de mieux répondre aux nouveaux défis et opportunités auxquels l'agriculture européenne doit faire face, y compris le changement climatique, la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau et la protection de la biodiversité.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/agriculture/healthcheck/index_fr.htm

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/762&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La commission ITRE s'inquiète des « fuites de carbone »

Dans un rapport de Romana Jordan Cizelj (PPE-DE, Slovénie) consacré à l'examen à mi-parcours de la politique industrielle, adopté le 21 avril, la commission de l'industrie du Parlement européen met en garde contre le risque de « fuites de carbone ». Le rapport, - qui sera soumis à la seconde session plénière de mai - appelle à prendre en considération l'impact de cette politique sur la compétitivité internationale des industries de l'UE à forte intensité énergétique, afin d'éviter le transfert d'émissions de carbone et de prévenir le chômage. La Commission est, par conséquent, invitée à promouvoir et soutenir activement la mise en place d'accords sectoriels au niveau mondial visant à réduire l'impact sur l'environnement de secteurs industriels spécifiques à conditions de concurrence équitables. Dans le contexte actuel où l'Union européenne dépend totalement des importations de divers métaux, les députés préconisent de prêter une plus grande attention aux questions d'accès aux matières premières et la proposition d'une approche intégrée.

Selon ce rapport, les objectifs environnementaux de l'UE ne sauraient être perçus comme une menace pour l'industrie, mais devraient être considérés comme une possibilité de profiter de l'avantage conféré par la position de précurseur et de faire de l'industrie européenne un leader mondial dans le domaine des produits, technologies et services respectueux de l'environnement et socialement acceptables. Enfin, pour stimuler l'innovation, les députés invitent le Conseil à prendre des mesures en vue d'introduire dès que possible un brevet européen.

Lien vers le rapport

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/am/715/715967/715967fr.pdf

Nouveau programme d'investissement lancé par des organisations du secteur privé

Un programme d'investissement en Méditerranée, baptisé « Invest in Med », a été lancé par des organisations professionnelles et des réseaux du secteur privé. Doté de 12 millions d'euros pour une durée initiale de 36 mois, dont une contribution de 9 millions d'euros accordée par la Commission, il vise à accroître les capacités d'investissement dans la région et à développer les relations entre les entreprises et organismes intermédiaires de chacun des pays, qu'il s'agisse des 27 pays de l'UE ou des 9 pays des rives Sud et Est de la Méditerranée.

L'alliance est composée de: ANIMA, réseau d'organismes de promotion de l'investissement en Méditerranée, désigné chef de file du nouveau projet ; Eurochambres, association représentant l'ensemble des chambres de commerce de l'UE, en association avec ASCAME, réseau des chambres de commerce du pourtour méditerranéen ; BusinessMed, association des organisations patronales de la région ; l'ONUDI et GTZ GmbH (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit - GTZ).

En effet, dans le cadre du processus Euromed, la dynamisation des flux commerciaux (+10% en moyenne entre 2000 et 2006) est favorisée par la libéralisation des échanges. Les exportations des pays partenaires vers le marché communautaire se sont accrues, surtout en Algérie et en Egypte (17% en moyenne chacun). La Tunisie, la Syrie et la Jordanie ont augmenté leurs exportations de l'ordre de 6%. Les ventes européennes ont, durant la même période, augmenté mais à un rythme plus lent, selon les chiffres cités émanant de la Commission: 4% en moyenne chaque année. Si l'on excepte le commerce avec la Turquie, le volume total des échanges euroméditerranéens a atteint 120 milliards d'euros en 2006, soit plus de 5% du commerce extra communautaire.

Pour plus d'information:

<http://www.animaweb.org/en/index.php>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

La Commission allège les charges administratives inutiles découlant du droit européen des sociétés

La Commission européenne a approuvé, le 17 avril, quatre mesures issues de la liste du programme « de réduction des coûts administratifs » pour les PME. Elles visent à faciliter leurs démarches grâce à l'allègement de charges. La première mesure abolit l'obligation de publier des informations commerciales (relatives à la constitution de la société, à son capital...) dans les bulletins nationaux, ce qui réduit les frais pour les entreprises. Un allègement des obligations de traduction lors de la création de succursales dans d'autres Etats membres est également prévu. Par ailleurs, une réduction des obligations de publicité en matière de comptabilité pour les entreprises de taille moyenne diminue aussi les frais des PME. Enfin, il est prévu une suppression de l'obligation d'établir des comptes consolidés pour les sociétés mères dont les filiales présentent un intérêt négligeable.

Les mesures présentées aujourd'hui font partie de la deuxième série d'actions rapides et du programme général visant à réduire les charges administratives des entreprises de 25 % d'ici à 2012.

Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/entreprise/admin-burdens-reduction/admin_burdens_en.htm .

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/598&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Small Business Act pour l'Europe – résultats de la consultation publique

En lançant sa politique moderne des petites et moyennes entreprises (PME), la Commission européenne a déjà identifié un certain nombre d'obstacles empêchant de libérer pleinement leur potentiel. La consultation publique, dont les résultats sont désormais connues, sur le contenu du Small Business Act - initiative conçue, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, pour améliorer l'environnement des petites et moyennes entreprises (PME), a eu pour objectif de mieux cerner et comprendre les contraintes persistants et entravant le potentiel de croissance et de création d'emplois au sein des PME.

Les résultats de cette consultation fournissent une contribution importante aux réflexions propres de la Commission qui permettront d'aboutir au «Small Business Act» pour l'Europe.

L'objectif de la Commission est de présenter une proposition d'ici au mois de juin.

Les réponses et réactions des parties prenantes indiquent le besoin d'agir davantage dans les domaines suivants:

- mise en œuvre du principe de subsidiarité et la réduction d'obstacles réglementaires et administratifs qui pèsent sur les PME,
- meilleur accès au marché unique, au financement et à la main d'oeuvre qualifiée;
- aide aux entreprises souhaitant s'élargir au monde.

Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/entreprise/entrepreneurship/sba_fr.htm

<http://ec.europa.eu/entreprise-europe-network>

Le programme de travail 2008 de la Direction générale « Entreprises et Industrie »

L'objectif de la publication sur le site web de la Direction générale « Entreprises et Industrie » des grandes lignes de son programme de travail 2008 est d'informer le public sur les possibilités de cofinancement des projets sous différentes thématiques, présentées ci-dessous :

- 1) La Compétitivité, la politique industrielle, l'innovation et l'entrepreneuriat;
- 2) Le marché intérieur des biens et des politiques sectorielles;
- 3) L'espace et la sécurité ;
- 4) Les subventions ad hoc.

Les soumissions de propositions ne sont pas possibles pour le moment. Chaque action cofinancée fera l'objet d'un appel à propositions spécifique.

La liste des tous les subventions attribuées en 2007 sera publiée sur le site web le 30 juin 2008.

Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/entreprise/funding/files/themes_2008/grants_pgm.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

EDUCATION ET CULTURE

La jeunesse dans les politiques européennes

Le 22 avril à Strasbourg, à l'initiative du Forum européen de la Jeunesse, a été lancée une déclaration écrite appelant la Commission et les Etats membres de l'Union à consacrer plus d'attention à la jeunesse dans la création des politiques européennes. Le texte insiste notamment sur les domaines comme la santé, l'emploi, l'autonomie de la jeunesse et l'intégration sociale mais aussi l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité ainsi que les droits fondamentaux et la lutte contre les discriminations. La déclaration demande en outre à la Commission de développer une politique de la jeunesse plus horizontale. Les Etats membres de leur côté devraient davantage se concentrer sur les jeunes dans la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. La déclaration a été sponsorisée par cinq eurodéputés.

Pour plus d'information

<http://youthforum.org/declaration.htm>

Le coup d'envoi au cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie

Les présidents du Parlement et du Conseil ont donné, le 23 avril 2008, le coup d'envoi au cadre européen des certifications (CEC) pour l'apprentissage tout au long de la vie, en franchissant l'ultime étape nécessaire à la mise en œuvre effective de celui-ci. Désormais, les Etats membres commenceront à appliquer le cadre et à adapter leur législation et leurs usages en fonction de ces dispositions, afin de faciliter les démarches des citoyens souhaitant s'établir dans un autre pays pour y étudier, y poursuivre une formation ou y travailler.

Il s'agit du premier cadre international qui concernera tous les niveaux de diplômes, une matrice unique de traduction des qualifications en application dans tous les Etats membres qui, grâce à ses points de référence, permettra de comparer les diplômes et de les rendre plus transparents.

Non contraignant, le système ne peut fonctionner que si les pays européens mettent en place un mécanisme transparent et se font mutuellement confiance. Seuls la Grèce et Chypre ne se sont pas engagés à créer un cadre national pour les diplômes de leurs ressortissants, tout en déclarant vouloir participer au système. Ce cadre national existe par contre déjà au Royaume-Uni, en Irlande, en France et à Malte, et est en bonne voie de l'être en Autriche, en Allemagne et en Hongrie.

Pour rappel, le cadre comprend huit niveaux de qualification, du plus élémentaire (équivalant au niveau primaire) au plus avancé (équivalant au doctorat). L'accent n'est plus mis sur les critères (durée de la formation ou type d'établissement) mais sur les acquis de l'apprentissage. A propos de la mise en œuvre, deux étapes sont recommandées. Au cours de la première, en 2010 au plus tard, un système de comparaison entre les systèmes nationaux et le cadre européen devra être mis en place dans tous les Etats adhérant au processus. Ensuite, en 2012, toutes les nouvelles certifications délivrées par les établissements d'enseignement post-secondaire de l'UE comprendront automatiquement une référence à l'un des huit niveaux de certifications du CEC.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/631&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

La Charte universitaire Erasmus - Résultats

L'Agence Exécutive a finalisé la procédure de sélection pour l'octroi de la Charte Universitaire Erasmus et la Commission européenne a adopté la liste des lauréats le 20/05/08 (Décision (08) 6459).

Tous les établissements participant à l'appel à propositions seront informés individuellement par l'Agence Exécutive des résultats de l'évaluation de leur candidature.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Parmi les établissements alsaciens labélisés se trouvent :

- Lycée René Cassin Strasbourg (Strasbourg)
- L.E.G.T.P. Sainte-Clotilde (Strasbourg)
- Lycée Lazare de Schwendi (Strasbourg)
- L.E.G.T.A. du Pflixbourg (Colmar).

Pour plus d'information :

http://eacea.ec.europa.eu/llp/erasmus/2008/index_fr.htm

Adoption du rapport Graca Moura sur la culture européenne à l'heure de la mondialisation

La richesse culturelle constitue une véritable plus-value et donne un rôle identitaire fondamental à l'Europe. Tel est le message du Parlement européen, qui, en adoptant le 10 avril le rapport de Vasco Graça Moura (PPE-DE, portugais) à une large majorité (542 voix pour, 62 contre et 12 abstentions), a voulu souligné l'existence d'un patrimoine culturel européen commun et la nécessité d'en faire la promotion. Ce rapport fait suite à la communication de la Commission européenne de 2007 relative à « un agenda européen de la culture à l'heure de la mondialisation », qui toutefois présente quelques faiblesses, comme l'absence de détails sur son financement et le trop peu d'attention accordée à la valeur ajoutée apportée par le jumelage et les partenariats entre villes. D'autre part, selon le rapport du PE, les programmes existants ne reflètent pas complètement les implications en matière d'héritage culturel commun. Ainsi, la Commission est invitée à proposer des programmes spécifiques visant à préserver le patrimoine culturel européen et à créer un label « Patrimoine européen », afin de mettre en valeur la dimension européenne des biens culturels, monuments, sites historiques et lieux de mémoire.

Les députés européens ont également suggéré :

- la création d'un programme spécifique destiné à valoriser l'héritage classique européen et les contributions historiques des cultures nationales ;
- de mettre sur pied une diplomatie culturelle européenne et de proposer l'élaboration d'une liste de « lieux de pèlerinage culturels » dans tous les Etats membres ;
- de créer un programme visant à valoriser la promotion des langues européennes dans le monde ;
- d'organiser une année européenne commémorant une personnalité européenne. Il a été proposé, dans ce cadre, que 2010 célèbre Chopin et que 2011 soit désignée « Année européenne des classiques grecs et latins ».

Pour plus d'information :

http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/037-25885-156-06-23-906-20080407STO25856-2008-04-06-2008/default_fr.htm

Films lauréats financés par l'UE dans la sélection lors du Festival de Cannes

Parmi les films distingués, durant la cérémonie de clôture du 61^e Festival international du film de Cannes qui a eu lieu le 26 mai dernier, quatre étaient financés en partie par le programme MEDIA de l'UE: «Entre les murs», de Laurent Cantet (France), a remporté la Palme d'or, tandis que «Gomorra», de Matteo Garrone (Italie), a reçu le Grand Prix du Festival. «Le silence de Lorna», des frères Dardenne (Belgique), a été récompensé par le prix du scénario et «Tulpan», de Sergey Dvortsevov (Kazakhstan), par le prix Un certain regard. Ces films figuraient parmi les quatorze films projetés à Cannes, dont la production ou la distribution a bénéficié de plus de 900 000 euros au titre du programme MEDIA de l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Cette forte visibilité des films européens a été mise à l'honneur le 19 mai à l'occasion de la journée de l'Europe à Cannes, où José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Viviane Reding, membre de la Commission responsable des médias et Gilles Jacob, président du Festival, ont invité les ministres de l'audiovisuel à débattre et d'étudier les moyens de nouer des partenariats internationaux fondés sur la coopération et la réciprocité et ainsi, de promouvoir plus activement la production et la distribution communes de films.

Pour rappel, des films soutenus par le programme MEDIA ont déjà triomphé aux Oscars cette année: Les Faussaires (Die Fälscher/Autriche-Allemagne), sacré meilleur film étranger, et La Môme (France), récompensé par les Oscars de la meilleure actrice et du meilleur maquillage. La sélection du Festival de Cannes 2007 comptait 11 films cofinancés par l'UE.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/information_society/media/index_fr.htm

<http://www.festival-cannes.fr>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/800&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Mise en œuvre de l'Agenda culture

La Commission européenne a publié les résultats de l'appel à manifestation d'intérêt, pour la constitution de plateformes thématiques « accès à la culture » et « culture et industries créatives », dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda Culture. Cet appel a été lancé lors de la journée d'information, le 19 février dernier. La première réunion, qui se déroulera en juin, devra permettre notamment d'établir un programme de travail pour ces plateformes. Le nouvel « Agenda européen pour la culture à l'ère de la mondialisation », adopté en novembre 2007 par les Ministres de la culture des Etats membres de l'Union européenne, est censé marquer une nouvelle ère dans la façon dont les États membres, les institutions européennes et autres parties prenantes de la culture travailleront ensemble pour répondre à certains des grands défis auxquels le secteur culturel est confronté.

Les trois séries d'objectifs ont été identifiées pour ce travail en commun:

- la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
- la promotion de la culture comme catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne; - la promotion de la culture comme un élément vital des relations extérieures de l'UE.

Pour plus d'informations :

http://ec.europa.eu/culture/news/news1396_en.htm

Les six meilleurs projets en faveur du patrimoine culturel européen

La Commission européenne et Europa Nostra, la fédération paneuropéenne du patrimoine culturel ont attribué, le 8 mai 2008, les prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/Europa Nostra aux projets remarquables en République tchèque, en Grèce, aux Pays-Bas, en Espagne et en Roumanie. D'un montant 10 000 euros chacun, ces prix récompensent des efforts exceptionnels engagés dans ces pays en matière de conservation, de recherche et d'éducation. La cérémonie de la remise des prix du patrimoine culturel européen s'est tenue le 12 juin 2008 à la Cathédrale de Durham au Royaume-Uni.

Les prix du patrimoine culturel européen ont été lancés en 2002 conjointement par la Commission européenne et Europa Nostra, dans le cadre du Programme Culture de la Commission, afin de mettre en valeur des initiatives remarquables touchant aux nombreuses facettes du patrimoine culturel de l'Europe dans des catégories allant de la restauration d'immeubles et de leur adaptation à de nouveaux usages, à un réaménagement du paysage urbain et rural, en passant par des interprétations de sites archéologiques et l'entretien de collections d'art. Des prix sont aussi décernés à des travaux de recherche et, pour la première fois en 2008, à des projets éducatifs en relation avec le patrimoine culturel ainsi qu'à des contributions exemplaires de particuliers ou d'organisations à la conservation du patrimoine.

De plus amples informations sur le programme Culture et sur les prix de la Commission européenne dans le domaine de la culture sont disponibles sur le site : <http://ec.europa.eu/culture>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Programme Tempus

La Commission européenne a lancé la quatrième phase du programme Tempus destiné à soutenir les efforts de modernisation de l'enseignement supérieur dans les 28 pays partenaires des Balkans occidentaux, d'Europe orientale, d'Asie centrale, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Une conférence organisée au Caire (Égypte), les 7 et 8 mai 2008, a été centrée sur la question de la qualité et du rôle du programme Tempus dans ce domaine depuis son lancement en 1990. Elle a été aussi l'occasion d'un dialogue entre universitaires, experts et étudiants des 27 États membres de l'UE et des 28 partenaires au programme Tempus. Au moyen de ce programme, la Commission s'emploie à créer un espace de coopération entre l'Union européenne et ses pays voisins dans le domaine de l'enseignement supérieur, en finançant, depuis 1990, 6 500 projets, mobilisant 2 000 universités des Balkans occidentaux, d'Europe orientale, d'Asie centrale, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Entre 2000 et 2006, 788 projets européens communs et 1 492 bourses de mobilité individuelle ont été financés. Par ailleurs, au cours de la même période, Tempus a soutenu 270 mesures structurelles et complémentaires.

Les résultats d'une étude réalisée pour le compte de la Commission européenne montrent que Tempus a eu un impact considérable en déclenchant la phase du passage à une éducation axée sur les résultats et l'acquis réel d'une personne plutôt que sur les matières et la durée de la formation.

Pour plus d'informations : <http://ec.europa.eu/tempus>

L'engouement pour le programme Erasmus

Selon les dernières statistiques publiées par la Commission européenne le 13 mai 2008, le programme de mobilité de l'UE pour les étudiants et les professeurs, Erasmus, continue de se développer. Selon les chiffres de la Commission, 160 000 étudiants et 26 000 professeurs d'université de 31 pays participants ont suivi l'année académique 2006-2007 à l'étranger, soit une hausse de respectivement 3 et 10 % par rapport à l'année académique précédente. Depuis le lancement du programme en 1987, près de 1,7 million d'étudiants ont bénéficié d'une bourse Erasmus. Toutefois, les chiffres de l'an dernier montrent un ralentissement de la croissance, ce qui ne facilitera pas la réalisation de l'objectif fixé par l'UE : pour atteindre 3 millions d'étudiants d'ici 2012, il faudra parvenir à une progression de 9 à 10 % par an.

Selon la Commission qui estime que 3,5 % des étudiants européens bénéficient d'une bourse Erasmus au cours de leurs études, la participation au programme Erasmus devrait être la règle et non l'exception.

L'an dernier, les trois principaux pays d'envoi des étudiants Erasmus étaient l'Allemagne, la France et l'Espagne. Ces trois mêmes pays ont également accueilli le plus grand nombre d'étudiants étrangers; l'Espagne étant la destination la plus prisée. La plus forte hausse de participation a été enregistrée au sein des 12 États membres qui ont rejoint l'UE en 2004 et 2007. Les études commerciales sont toujours la discipline de prédilection des étudiants Erasmus, puis viennent les langues et les sciences sociales. Les étudiants séjournent à l'étranger 6,5 mois en moyenne et reçoivent une bourse de 192 euros par mois.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/736&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Entrée en vigueur de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

Un an après l'ouverture à la signature de la convention relative aux droits des personnes handicapées, sa ratification par 20 États permet son entrée en vigueur le 3 mai 2008. Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, cette convention a désormais force de loi internationale, à caractère contraignant. Tout en se félicitant de cette avancée, Handicap International indique néanmoins qu'il restera vigilant quant à son application effective dans tous les États, notamment en ce qui concerne la prise en compte systématique des personnes handicapées dans la coopération internationale et dans les situations d'urgence.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Handicap International rappelle dans un communiqué que l'entrée en vigueur de la convention oblige les Etats parties à intégrer dans leurs lois nationales des mesures antidiscriminatoires envers les personnes handicapées, comme celle de rendre les infrastructures et services accessibles.

Pour plus d'informations, voir www.handicap-international.fr/convention ou www.un.org/disabilities

Les députés amendent les lignes directrices pour l'emploi

Le Parlement européen a adopté, le 6 mai 2008 le rapport rédigé par Anne van Lancker (PSE, Belgique), qui cherche à renforcer la dimension égalitaire entre hommes et femmes dans la promotion d'une approche du travail fondée sur le cycle de vie. Il concerne la proposition de décision relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres. Le Conseil Emploi du 29 février avait adopté une orientation générale sur cette proposition, dans l'attente de l'avis du Parlement européen. Le rapport insiste sur plusieurs problématiques :

- combinaison de la vie professionnelle et familiale ne devraient pas être pénalisées en fin de carrière, en termes de retraite et de sécurité sociale ;
- les travailleurs devraient être encouragés à prolonger leur vie professionnelle, selon une ligne directrice amendée ;
- introduction d'une nouvelle ligne directrice par les députés parlementaires sur l'intégration sociale active, afin de traiter le problème de la pauvreté et de l'exclusion sociale plus efficacement via un revenu décent garanti et un meilleur accès à des services sociaux de qualité ;
- introduction par les Etats membres des politiques efficaces pour un marché du travail actif afin d'aider les personnes à s'adapter à des changements rapides, de réduire les périodes de chômages et de faciliter la transition vers un nouvel emploi, selon la ligne directrice amendée sur la flexisécurité ;
- préconisation des objectifs clairs pour mesurer le succès de la stratégie.

Promotion de la réussite sociale: l'adoption du « paquet social » en juin

Lors de la conférence intitulée «Répondre aux nouvelles réalités sociales», qui s'est déroulée les 5 et 6 mai à Bruxelles, Vladimír Špidla, le commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a insisté sur le rôle important que l'UE doit jouer dans la promotion de la réussite sociale. Cette manifestation, qui a réuni tous les intervenants communautaires et nationaux concernés, a servi à préparer une nouvelle communication sur l'agenda social de l'UE devant être adoptée en juin 2008, qui sera placée sous le thème «Opportunités, accès et solidarité».

L'un des points de départ de la conférence a été l'agenda social adopté en 2005, qui décrit la feuille de route dont s'est dotée l'Union pour moderniser et améliorer le modèle social européen: «Une Europe sociale dans une économie mondialisée: des emplois et de nouvelles chances pour tous». L'agenda social est l'une des composantes de la stratégie européenne intégrée pour la croissance et l'emploi, dite stratégie de Lisbonne.

En 2007, la Commission a décidé de dresser le bilan de la réalité sociale de l'Union européenne, son but étant, avec la consultation, de brosser le tableau des transformations en cours au sein des sociétés européennes. Il en est ressorti un vaste éventail d'opinions sur les tendances sociales actuelles et les conséquences d'une évolution des relations sociales. À partir de ces résultats initiaux, la Commission a adopté en novembre 2007 une communication intitulée «Opportunités, accès et solidarité», qui énonce une première série de réponses possibles, face aux défis que l'Union doit relever.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

ENERGIE – ENVIRONNEMENT

Prix de Jeune Ambassadeur pour le projet de développement durable 2007/2008

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) a décerné, le 25 avril 2008, le prix des Jeunes Ambassadeurs pour un projet de développement durable 2007/2008 à un jeune Tchèque qui a contribué à la sensibilisation du public aux défis liés au développement durable dans sa région.

Les projets présélectionnés ont été présentés à Ladislav Miko, Directeur de l'unité « Protection de la Nature et de l'Environnement », de la Direction générale « Environnement » de la Commission européenne.

Le prix a pour objectif d'impliquer les jeunes dans la mise en œuvre de projets innovants dans leurs villes et régions. Le prix de l'ARE des Jeunes Ambassadeurs a été sélectionné par les jeunes à travers l'Europe au cours de leur dernière rencontre l'année dernière dans le cadre du Youth Summer School (YSS). En 2008, cette rencontre aura lieu du 24 au 30 août à Östersund Jämtland (Suède) et se focalisera sur la thématique des jeunes entrepreneurs dans les régions européennes ("Youth Entrepreneurship in the European Regions"). A cette occasion auront lieu les élections de l'Equipe de Jeunesse de l'ARE.

L'Equipe de Jeunesse de l'ARE est une structure unique qui engage les jeunes gens dans le travail d'une organisation européenne. Les membres de l'Equipe de Jeunesse ont une opportunité de contribuer dans le travail de l'ARE et de présenter des opinions de la jeunesse en Europe. Chaque année pendant l'Ecole d'été, tous les participants choisissent l'Equipe de Jeunesse pour une période de deux ans. Pour participer dans les élections en tant que candidat, il est nécessaire de remplir la Déclaration, qui est disponible avec les autres informations importantes sur le site Internet de l'ARE.

Pour plus d'information:

<http://www.aer.eu/home-en/main-issues/youth/aer-youth-ambassadors-project.html>

Consultation publique sur la Convention des Maires

Les résultats de la consultation publique sur la Convention des Maires, qui s'est clôturée le 30 avril dernier, sont désormais intégrés dans la version finale de la Convention des Maires.

Lancée officiellement lors de la 7ème conférence annuelle de ManagEnergy, le 29 janvier 2008 dans le cadre de la deuxième édition de la semaine européenne de l'énergie durable, « la convention des Maires » est une nouvelle initiative de la Commission européenne permettant de rassembler dans un réseau les Maires des villes les plus dynamiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et le développement urbain durable, afin de lutter ensemble contre le réchauffement climatique, échanger les expériences et les meilleures pratiques.

La Convention des Maires consiste en un engagement formel des villes et des régions à dépasser les objectifs fixés par l'UE pour 2020 en réduisant de plus de 20% les émissions de CO2 sur les territoires respectifs, grâce à la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de l'énergie durable. Elle a pour objectif de mobiliser la société civile dans le territoire de différentes communes afin de contribuer au développement du plan d'action et d'adapter les infrastructures urbaines. Le premier groupe des villes sera constitué des villes qui vont signer la Convention avant le 15 Janvier 2009.

Par ailleurs, la Commission attend organiser une conférence de haut niveau et une cérémonie avec les plus hauts représentants des institutions européennes et les Maires des villes signataires de la convention.

Pour plus d'information:

<http://www.managenergy.net/com.html>

Le « Fonds carbone pour l'après 2012 »

Selon les déclarations de la Banque européenne d'investissement (BEI), le 28 avril 2008, le Fonds carbone pour l'après-2012, créé en 2007, va pouvoir entamer ses activités suite à la désignation du consortium chargé de sa gestion. Ce dernier sera formé de Conning Asset Management (Europe) Limited et First Climate. Doté de 125 millions d'euros, le Fonds Carbone pour l'après 2012 a été créé le 27 septembre 2007 par la BEI, son principal investisseur (50 millions d'euros), associée pour la circonstance à quatre institutions européennes de financement : la Caisse des Dépôts (25 millions euros), l'Instituto de Crédito Oficial-ICO (10 millions d'euros), le KfW Bankengruppe (25 millions d'euros) et la Nordic Investment Bank-NIB (15 millions d'euros). Le consortium travaillera suivant le cadre de lignes directrices opérationnelles et stratégiques détaillées.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Fonds a pour vocation de financer, à partir de 2012 (à l'expiration du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre), des projets bénéfiques pour l'environnement. Un dispositif pour l'après-2012 va se mettre en place. Le Fonds acquerra uniquement des crédits carbone livrables après 2012 et contribuera ainsi à promouvoir la réalisation de projets ayant des retombées positives sur l'environnement en prolongeant dans le temps les flux de recettes qu'ils génèrent à partir des crédits carbone. Le Fonds soutiendra l'élaboration de projets, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la foresterie et de la capture du méthane durant la période 2012-2023 (3e phase du système européen d'échange d'émission et période d'engagement de l'accord qui devrait succéder au Protocole de Kyoto).

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/08/27&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Partenariat régional sur l'hydrogène

European Hydrogen Association (EHA) est chargée d'organiser le Partenariat européen des régions et municipalités, sur l'hydrogène et les piles à combustible (HyRamp). Créé le 14 avril 2008 à Bruxelles, ce partenariat composé de 22 membres vise à mettre en place une structure organisationnelle régionale et un cadre de collaboration avec l'initiative technologique conjointe pour les piles à combustible et l'hydrogène. Pour rappel, le Conseil Compétitivité du 25 février 2008 est parvenu à un accord sur les éléments essentiels pour le lancement de l'initiative technologique conjointe (ITC) pour les piles à combustible et l'hydrogène.

Dans le contexte du changement climatique et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ces technologies sont largement considérées comme une solution alternative propre aux combustibles fossiles traditionnels. En effet, les piles à combustible alimentées en hydrogène rejettent uniquement de la vapeur.

L'objectif de ces recherches conjointes dans le cadre d'un partenariat public-privé, approuvées par le Conseil, et récemment par la Parlement européen (le 20 mai 2008) est donc d'accélérer le développement des piles à combustible et des technologies hydrogène en Europe pour permettre leur commercialisation entre 2010 et 2020.

L'UE doit contribuer à ce programme de recherche à hauteur de 470 millions d'euros au cours des six prochaines années et le secteur privé devrait rassembler le même montant.

Selon EHA, le partenariat régional sur l'hydrogène permettra aux membres de jouer un rôle clé dans l'application de stratégies pour l'adoption des technologies concernées, surtout dans l'Initiative technologique conjointe.

Pour plus d'information :

<http://www.h2euro.org/newsletter.htm#Roads>

La Commission lance le Prix de la Capitale Verte de l'Europe

La Commission européenne a lancé, le 22 mai 2008, un nouveau prix, le prix de la Capitale verte de l'Europe, qui sera décerné chaque année à une ville montrant l'exemple en matière de mode de vie urbain respectueux de l'environnement. La cérémonie inaugurale s'est déroulée au Comité des Régions à Bruxelles, où M. Stavros Dimas, Commissaire en charge de l'Environnement, a signé, avec M. Paddy Bourke, Maire de Dublin et Président de l'Union des capitales de l'Union européenne, une déclaration établissant les modalités d'attribution du prix. Les villes des 27 États membres de l'UE, des pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Croatie) et des pays de l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) de plus de 200 000 habitants pourront ensuite présenter leur candidature grâce à un formulaire électronique en vue d'être sélectionnées comme Capitales vertes de l'Europe en 2010 et 2011. La date de clôture pour le dépôt des candidatures concernant les prix de 2010 et de 2011 est le 1er octobre 2008.

Un jury sélectionnera les villes gagnantes pour 2010 et 2011 d'ici la fin de l'année, et attribuera le titre de Capitale verte de l'Europe qui vise à aider les villes européennes à devenir des endroits plus attrayants et plus sains.

Le lancement de cette initiative qui bénéficie du soutien de plus de 40 villes, dont 21 capitales de l'UE, coïncide aussi avec la Journée mondiale de la biodiversité.

Site du prix de la Capitale verte de l'Europe: www.europeangreencapital.eu

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le Fonds a pour vocation de financer, à partir de 2012 (à l'expiration du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre), des projets bénéfiques pour l'environnement. Un dispositif pour l'après-2012 va se mettre en place. Le Fonds acquerra uniquement des crédits carbone livrables après 2012 et contribuera ainsi à promouvoir la réalisation de projets ayant des retombées positives sur l'environnement en prolongeant dans le temps les flux de recettes qu'ils génèrent à partir des crédits carbone. Le Fonds soutiendra l'élaboration de projets, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la foresterie et de la capture du méthane durant la période 2012-2023 (3e phase du système européen d'échange d'émission et période d'engagement de l'accord qui devrait succéder au Protocole de Kyoto).

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/08/27&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Partenariat régional sur l'hydrogène

European Hydrogen Association (EHA) est chargée d'organiser le Partenariat européen des régions et municipalités, sur l'hydrogène et les piles à combustible (HyRamp). Créée le 14 avril 2008 à Bruxelles, ce partenariat composé de 22 membres vise à mettre en place une structure organisationnelle régionale et un cadre de collaboration avec l'initiative technologique conjointe pour les piles à combustible et l'hydrogène. Pour rappel, le Conseil Compétitivité du 25 février 2008 est parvenu à un accord sur les éléments essentiels pour le lancement de l'initiative technologique conjointe (ITC) pour les piles à combustible et l'hydrogène.

Dans le contexte du changement climatique et de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ces technologies sont largement considérées comme une solution alternative propre aux combustibles fossiles traditionnels. En effet, les piles à combustible alimentées en hydrogène rejettent uniquement de la vapeur.

L'objectif de ces recherches conjointes dans le cadre d'un partenariat public-privé, approuvées par le Conseil, et récemment par le Parlement européen (le 20 mai 2008) est donc d'accélérer le développement des piles à combustible et des technologies hydrogène en Europe pour permettre leur commercialisation entre 2010 et 2020.

L'UE doit contribuer à ce programme de recherche à hauteur de 470 millions d'euros au cours des six prochaines années et le secteur privé devrait rassembler le même montant.

Selon EHA, le partenariat régional sur l'hydrogène permettra aux membres de jouer un rôle clé dans l'application de stratégies pour l'adoption des technologies concernées, surtout dans l'Initiative technologique conjointe.

Pour plus d'information :

<http://www.h2euro.org/newsletter.htm#Roads>

La Commission lance le Prix de la Capitale Verte de l'Europe

La Commission européenne a lancé, le 22 mai 2008, un nouveau prix, le prix de la Capitale verte de l'Europe, qui sera décerné chaque année à une ville montrant l'exemple en matière de mode de vie urbain respectueux de l'environnement. La cérémonie inaugurale s'est déroulée au Comité des Régions à Bruxelles, où M. Stavros Dimas, Commissaire en charge de l'Environnement, a signé, avec M. Paddy Bourke, Maire de Dublin et Président de l'Union des capitales de l'Union européenne, une déclaration établissant les modalités d'attribution du prix. Les villes des 27 États membres de l'UE, des pays candidats (Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Croatie) et des pays de l'Espace économique européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) de plus de 200 000 habitants pourront ensuite présenter leur candidature grâce à un formulaire électronique en vue d'être sélectionnées comme Capitales vertes de l'Europe en 2010 et 2011. La date de clôture pour le dépôt des candidatures concernant les prix de 2010 et de 2011 est le 1er octobre 2008.

Un jury sélectionnera les villes gagnantes pour 2010 et 2011 d'ici la fin de l'année, et attribuera le titre de Capitale verte de l'Europe qui vise à aider les villes européennes à devenir des endroits plus attrayants et plus sains.

Le lancement de cette initiative qui bénéficie du soutien de plus de 40 villes, dont 21 capitales de l'UE, coïncide aussi avec la Journée mondiale de la biodiversité.

Site du prix de la Capitale verte de l'Europe: www.europeangreencapital.eu

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

JEUNESSE

Publication du programme de travail – EuroMed Jeunesse

Le programme de travail annuel en matière de subventions dans le cadre du programme EuroMed Jeunesse vient d'être publié sur le site de la Commission Européenne. Le document renseigne sur les appels à propositions prévus au courant de cette année. Les pays concernés sont : Israël, Jordanie, Liban, Autorité Palestinienne, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/europeaid/tender/awp2007/southern_med_middle_east.htm

http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding-opportunities/index_en.htm

25 mai - Journée internationale des enfants disparus

Pour la quatrième année consécutive, la Commission européenne a apporté son soutien, le 25 mai, à la Journée internationale des enfants disparus, organisée par la Fédération européenne pour les enfants disparus et abusés sexuellement.

Lors de cette journée a eu lieu la présentation du premier Rapport Annuel de Missing Children Europe, de la fédération européenne qui regroupe 21 ONG actives dans 15 Etats membres dans la lutte contre les disparitions et l'abus sexuel des enfants.

En cette même journée la Commission a publié les résultats du premier Eurobaromètre adressé aux jeunes entre 15 et 18 ans. L'enquête révèle que les préoccupations majeures des jeunes citoyens européens sont la violence contre les enfants et la lutte contre l'abus sexuelle. Ils constitueront les deux priorités pour la Commission européenne. Rappelons que depuis le lancement de la Communication « Vers une stratégie européenne pour les droits de l'enfant » du 4 juillet 2006, la Commission a travaillé sans relâche. Elle a accordé une attention particulière à la mise en œuvre rapide d'un numéro de téléphone européen pour les enfants disparus: 116 000, ainsi qu'au développement d'un système d'alerte-enlèvement dans chaque Etat membre.

Lancement de la deuxième édition du concours des jeunes traducteurs

Encouragée par l'enthousiasme suscité par la première édition, en 2007-2008, et les réactions positives des participants, la Commission européenne a décidé de lancer, le 8 mai 2008, la deuxième édition du concours « Juvenes Translatores » (jeunes traducteurs). Toutes les écoles de l'UE seront invitées à s'inscrire entre le 1er septembre et le 20 octobre 2008 au concours qui se déroulera le 27 novembre 2008.

Le site web du concours (<http://ec.europa.eu/translatores>) est disponible dans les 23 langues officielles. Un nombre déterminé d'écoles sera ensuite sélectionné dans chaque Etat membre en fonction du nombre de voix dont l'Etat membre dispose au sein du Conseil de l'Union européenne. Chaque école aura la possibilité d'inscrire jusqu'à quatre étudiants. Au total, 690 écoles et 2 760 étudiants seront sélectionnés. Cette deuxième édition du concours s'adresse aux étudiants nés en 1991 qui peuvent choisir pour leur épreuve la combinaison linguistique parmi les 23 langues officielles de l'UE. Le concours se déroulera simultanément dans tous les Etats membres sous le contrôle des écoles. Les traductions seront évaluées par un groupe de traducteurs professionnels de la direction générale de la traduction, et le jury retiendra la meilleure traduction de chaque Etat membre. La cérémonie de la délivrance des prix en présence du Commissaire Leonard Orban, chargé du Multilinguisme, aura lieu en mars 2009, à Bruxelles.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/721&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

Les collectivités locales et régionales seront chargées de la prévention dans la lutte contre le terrorisme

Dans le cadre de la table ronde, organisée le 16 avril 2008 à Bruxelles par la commission de la gouvernance européenne et de l'espace de liberté et de justice du Comité des Régions (CdR) sur le rôle des collectivités locales et régionales dans la lutte contre le terrorisme, Lord Tope (ADLE, Royaume-Uni), membre du CdR et rapporteur de l'avis « Intensification de la lutte contre le terrorisme: implication des autorités locales et régionales a lancé le message aux collectivités locales et régionales qui seront au cœur de la mise en œuvre de la stratégie anti-terroriste de l'UE. Aux côtés des forces de l'ordre, elles seront notamment chargées de la mise en œuvre du « pilier prévention » et des initiatives à venir en matière de lutte contre le terrorisme et de « déradicalisation » dans les Etats membres.

L'accent mis sur la prévention constitue un véritable changement culturel pour les agences de lutte contre le terrorisme et requiert les connaissances, l'expérience et la coopération des collectivités territoriales.

Les stratégies « anti-radicalisation » et « anti-terrorisme » de l'UE, doivent en effet laisser une marge de manœuvre pour la mise en œuvre sur le plan local, en s'appuyant sur les expériences et la compréhension locales, mais aussi en développant des cadres clairs pour le renseignement local et en fournissant soutien et ressources aux collectivités locales.

Feu vert du Parlement à la médiation transfrontalière

Le Parlement européen a approuvé, le 23 avril à Strasbourg, une directive portant sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale ce qui devrait faire répandre courant les prochaines années dans l'UE, le recours à la médiation comme solution alternative aux litiges transfrontaliers. Ce vote, succédant à l'approbation du texte en deuxième lecture en commission des affaires juridiques du PE, le 8 avril, et au feu vert du Conseil à ce compromis en novembre 2007, laisse aux Etats membres trois ans pour transposer la directive dans leur législation nationale, à l'exception du Danemark qui ne l'appliquera pas en raison de sa clause de non participation.

La directive avait été proposée par la Commission européenne en octobre 2004.

Elle ne concerne que les litiges transfrontaliers, en facilitant le recours à la médiation et rendant exécutoires les accords conclus par médiation. Les parties gardent leur accès à la justice en cas d'échec de la médiation et, par souci de confidentialité, les informations utilisées lors de la médiation ne peuvent servir en cas de procès ultérieur. Le texte encourage la formation des médiateurs et le développement de codes de bonne conduite volontaires et de mécanismes de contrôle de la qualité.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/628&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Europol deviendra une agence de l'Union en 2010

Le centre de coordination policière siégeant à la Haye fera désormais partie de la famille des organismes de l'Union à part entière et sera doté des moyens qui lui permettront de soutenir les services du maintien de l'ordre des Etats Membres encore plus efficacement.

Au terme d'environ 15 mois d'intenses discussions au Conseil, les Etats Membres sont arrivés à un accord sur le texte de la Décision qui confère à Europol le statut d'agence de l'Union à partir du 1er janvier 2010. Ainsi, il s'agit, d'une part de remplacer l'actuelle Convention Europol par une décision du Conseil, afin de permettre une adaptation plus rapide du cadre juridique d'Europol aux évolutions des phénomènes criminels. En effet, les protocoles à la Convention Europol, adoptés en 2000, 2002 et 2003, ont pris en moyenne plus de cinq ans pour être ratifiés.

D'autre part, de remplacer le financement intergouvernemental par un financement communautaire. Dès lors, Europol devient une agence de l'Union européenne et appliquera le Règlement Financier ainsi que le Statut des fonctionnaires et agents des Communautés. Les améliorations apportées par la nouvelle base légale d'Europol, en termes de souplesse et d'efficacité de l'organisation, s'accompagneront d'une plus forte implication du Parlement européen aussi par le biais de son rôle d'autorité budgétaire. Désormais, le rôle d'Europol se trouve reconnu en tant que contributeur-clé au projet européen, ainsi que placé sur un pied d'égalité avec les autres Institutions européennes.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/610&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

POLITIQUE REGIONALE

Open Days 2008

217 régions et villes de 32 pays vont participer à la 6ème édition des « Open Days » qui se tiendra du 6 au 9 octobre prochain à Bruxelles sur le thème « Régions et villes dans un monde en changement ». Ces journées, coorganisées par le Comité des régions et la Commission, réuniront environ 5000 participants. Quelques 120 ateliers et séminaires seront organisés autour de quatre thèmes :

- régions innovatrices : promotion de la recherche et de l'innovation ;
- développement durable : la réponse des régions au changement climatique ;
- coopération et réseaux ;
- une politique de cohésion pour le futur.

Des villes et régions de 26 Etats membres sont impliquées dans l'événement (les 27 moins le Luxembourg), à côté de collectivités de Turquie, Croatie, Norvège, Suisse et, pour la première fois, Bosnie-Herzégovine et Islande.

La révision budgétaire et les réflexions sur l'avenir de la politique de cohésion seront des moments forts de l'édition 2008. Pour rappel, des consultations ont été lancées dont les conclusions seront présentées à la lumière du 5ème rapport sur la cohésion, que la Commissaire rendra public le 17 juin prochain.

En outre, deux semaines avant l'ouverture des Open Days, un Livre vert sur le concept de cohésion territoriale, introduit par le Traité de Lisbonne, sera présenté au Collège des commissaires. Ensuite, il sera rendu public lors des Open Days. Il analysera les disparités du territoire européen au niveau local, régional et national, et les spécificités territoriales.

Une vaste consultation publique s'ensuivra, ainsi qu'une réunion informelle des ministres en charge de la politique régionale, les 25 et 26 novembre à Strasbourg, sous Présidence française de l'UE.

Pour plus d'information

Programme sur http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2008/index.cfm

Premiers résultats de la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion

Lors de la conférence sur l'avenir de la politique de cohésion post 2013, organisée par la Présidence slovène de l'Union européenne à Maribor (Slovénie) le 7 avril 2008, dont l'objectif était de discuter de la portée et de l'impact de la politique régionale européenne et de préparer les débats à venir sur le budget de l'Union européenne, Danuta Hübner, Commissaire en charge de la politique régionale, a présenté les premiers résultats de son analyse des contributions aux consultations publiques sur l'avenir de la politique de cohésion.

La Commissaire européenne a rappelé les enjeux auxquels sont confrontées les régions d'Europe. Celles-ci requièrent une politique qui soit axée sur les facteurs structurels que sont la compétitivité, l'environnement et la viabilité sociale et qui favorise la restructuration des économies régionales en exploitant leurs ressources physiques, institutionnelles et humaines propres. Il importe également de renforcer les actions de coopération dans l'Union destinées à résoudre les problèmes liés à la mondialisation, au changement climatique, à la sécurité de l'approvisionnement énergétique, à l'évolution démographique et à l'insertion sociale. C'est dans ce contexte que doit être appréhendé le débat sur l'avenir de la politique de cohésion.

Plus d'une centaine de réponses d'Etats membres, de régions, de villes ou d'institutions de l'Union, de partenaires économiques et sociaux et de diverses organisations ont été reçues suite au lancement de la consultation publique fin septembre 2007. Celles-ci s'opposent, dans la grande majorité, à une renationalisation de la politique de cohésion et souhaitent que l'objectif de coopération territoriale soit plus développé à l'avenir. Par ailleurs, de nombreuses autorités locales et régionales souhaitent jouer un rôle accru dans la mise en œuvre de cette politique. Autre point important se dégageant de la consultation : la demande d'une réintégration du fonds de développement rural dans l'éventail des instruments de cohésion.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/538&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/4thcohesionforum/all_contrib_fr.cfm?nmenu=3

L'adoption définitive de la loi sur la coopération territoriale

Le Sénat français a adopté sans modification, le 3 avril, une proposition de loi visant à permettre aux collectivités territoriales de renforcer leur coopération transfrontalière, donnant ainsi l'aval définitif du Parlement à ce texte voté par les députés le 29 janvier.

Transposée dans le Code général des collectivités territoriales d'un règlement européen du 5 juillet 2006, cette proposition de loi, initialement déposée par le député du Nord Marc- Philippe Daubresse (UMP), crée un nouvel outil de coopération, le groupement européen de coopération territoriale (GECT),

qui accompagne le troisième objectif de la politique de cohésion européenne. Doté de la personnalité juridique et soumis au droit de l'Etat dans lequel son siège est établi, le GECT a pour objectif de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres.

Pour rappel, la création du premier GECT en Europe, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, a eu lieu le 28 janvier 2008 à Kortrijk (Courtrai) en Belgique.

Président de Lille métropole communauté urbaine, de la MOT et de l'EUROMOT, Pierre Mauroy a été élu président de cette structure de concertation qui rassemble quatorze partenaires décidés à travailler ensemble pour le développement d'un territoire de deux millions d'habitants au cœur du triangle Londres- Paris-Bruxelles.

Pour plus d'information :

http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=13&art_id=15858

<http://www.espaces-transfrontaliers.eu>

Le texte et la procédure législative du Sénat:

<http://www.senat.fr/dossierleg/pp107-182.html>

Publication de projets d'innovation régionale: analyses de cas

Dans l'objectif de stimuler l'échange d'expériences parmi les porteurs de projets d'innovation à travers les régions et les villes d'Europe, une étude a été publiée, le 9 mai 2008, avec 122 différents projets cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Il s'agit des exemples de cas des 26 finalistes des RegioStars 2008 et des 58 autres cas de l'Objectif 1 et l'Objectif 2 de la programmation 2000-2006.

Rappelons que l'Alsace, qui a participé au concours des RegioStars 2008, s'est retrouvée, avec le projet Energivie, dans la catégorie « Efficacité énergétique et énergies renouvelables, parmi les cinq lauréats du premier Prix RegioStars, prix récompensant les projets les plus innovants des régions européennes.

Pour plus d'information:

http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/studies_en.cfm?nmenu=5

Communication de la Commission - Bilan des négociations des programmes opérationnels de la politique de cohésion 2007-2013

La Commission a adopté une communication présentant les résultats de la négociation des programmes opérationnels et les priorités choisies par les Etats membres et les régions. Il apparaît notamment que les objectifs européens définis dans la stratégie de Lisbonne ont été bien pris en compte, comme les défis liés à la mondialisation. Les gouvernements des Etats membres recentrent actuellement la politique de cohésion de l'UE afin de stimuler la qualification, l'éducation et l'aptitude à l'emploi des travailleurs, comme l'a déclaré la Commission lors de la conclusion des négociations sur les fonds alloués pour la période 2007-2013.

Il en ressort de cette communication que la politique de cohésion contribue directement à l'objectif de Lisbonne consistant à dépenser 3% du PIB de l'UE dans la recherche et développement d'ici 2010 en allouant directement 86 milliards d'euros à ce type d'activités.

La communication stipule également qu'en conséquence du processus de négociation, la qualité des programmes a été substantiellement améliorée et leur contenu devient plus étroitement lié aux principales priorités communautaires.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le document affirme de même que la période de négociations extensive a fourni une plateforme pour concevoir des stratégies régionales et sectorielles efficaces afin de stimuler la croissance, créer plus d'emplois et aussi plus intéressants, d'améliorer les mécanismes financiers et de distribution en permettant des effets à long terme et une utilisation plus efficace des fonds publics.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/communic/negotiation/com_2008_301_fr.pdf

L'Audition au Parlement européen relative à l'Agenda territoriale et à la Charte de Leipzig

Durant l'audience publique, le 29 mai dernier, la Commission du Développement régional du Parlement européen a évalué le progrès réalisé dans la mise en œuvre de l'Agenda territorial européen et de la Charte de Leipzig, relatifs à l'aménagement durable du territoire.

La Commission du Développement régional du Parlement européen a évalué les indicateurs du développement territorial mis en place par l'ORAT (ESPO) - l'Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire européen et les études de cas provenant de la Hongrie et de la ville de Leipzig.

L'Agenda territoriale adoptant une approche intégrée - l'articulation entre les zones rurales, urbaines et périurbaines - accorde plus d'attention aux dimensions territoriale et urbaine des politiques européennes, notamment par le biais de plans de développement intégrés ainsi qu'une meilleure coopération entre régions urbaines et périphériques.

Adopté au Conseil de ministres informel à Ponta Delgada (Azores) en Novembre 2007, l'Agenda s'adresse aux décideurs politiques aux niveaux européen, national, régional et local.

Quant à la Charte de Leipzig, adoptée lors du Conseil informel des Ministres à Leipzig en mai 2007, qui intègre les mesures politiques de développement afin de moderniser les infrastructures, améliorer l'efficacité énergétique, promouvoir l'innovation et l'éducation, fournir le transport durable tout en renforçant l'économie locale, elle ne s'adresse qu'aux décideurs politiques aux niveaux national, régional et local.

Parmi quelques commentaires lors de l'audition au Parlement européen on peut souligner les effets positifs du programme de financement URBAN (19,7 millions d'euros), qui, combiné avec l'investissement local, a contribué à la création de quelques 600 emplois au sein des Petites et moyennes entreprises (PME).

Pour plus d'information:

<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/hearingsCom.do?language=EN&body=REGI>

http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/organes/regi/regi_meetinglist.htm

http://www.europarl.europa.eu/committees/regi_home_en.htm

Pour une politique de cohésion couvrant l'ensemble des territoires de l'Union européenne

A l'occasion de la Semaine de l'Europe en Région Centre, qui s'est déroulée du 24 au 30 mai 2008 à Orléans, la Commissaire européenne en charge de la politique régionale, Danuta Hubner s'est déclarée en parfait accord sur la nécessité d'une stratégie territoriale intégrée entre les zones urbaines et rurales dans la mise en œuvre des fonds structurels européens. L'intervention du Président de la Région Centre, François Boneau, et les exposés des représentants des régions partenaires de la région, ont en effet mis en évidence la contribution majeure de l'ensemble des collectivités territoriales à la réussite conjointe des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, tout en garantissant une implication maximale du citoyen.

Lors de cet événement, Christophe Chaillou, Directeur général de l'AFCCRE, représentant le Président Louis Le Penec, a présenté la prise de position adoptée par l'AFCCRE en janvier 2008 dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion lancée à l'automne 2007 par la Commission européenne.

La Commissaire, Danuta Hubner a également salué la contribution de l'AFCCRE, confirmant son souhait d'entamer un dialogue le plus large possible sur cette question avec l'ensemble des acteurs intéressés, a par ailleurs confirmé la présentation en juin 2008 du cinquième rapport de la Commission sur la Cohésion, et la publication à l'automne 2008 d'un Livre vert sur la Cohésion territoriale, qui fera également l'objet d'une consultation européenne de grande ampleur. La Semaine de l'Europe en Région Centre est une manifestation unique, initiée par le Conseil régional du Centre, destinée à sensibiliser l'ensemble des acteurs et des citoyens sur l'apport de l'Europe au territoire régional, et rappeler les enjeux de la future présidence française de l'Union à partir du 1er juillet 2008. Des animations festives, des ateliers de travail et des séminaires de réflexion permettent ainsi d'échanger sur l'ensemble des champs d'intervention de l'Union européenne (culture, jeunesse, politique régionale...).

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lien vers le programme :

http://www.regioncentre.fr/jahia/webdav/site/portail/shared/events/semaine_europe/docs/Semaine_Europe_Programme.pdf

RECHERCHE ET INNOVATION

Représentation de l'INRA à Bruxelles

L'INRA, l'Institut français de la recherche agronomique, le premier institut dans ce domaine en Europe et deuxième dans le monde, dispose désormais d'une représentante permanente à Bruxelles. Sa représentation à Bruxelles est assurée au sein du CLORA, le Club des organismes de recherches associés, dont l'objectif est de faciliter et de renforcer la participation des équipes françaises aux activités et programmes européens de la recherche. L'INRA dit soutenir l'objectif de faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » (objectifs de Lisbonne) et apporte sa contribution à la recherche d'excellence, à la compétitivité européenne et au soutien aux politiques communes concernées.

Pour plus d'informations: www.inra.fr et www.clora.eu

Initiative pour les médicaments innovants : lancement du premier appel à propositions

La Commission et la Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA) ont lancé, le 30 avril, à Bruxelles le premier appel à propositions de recherche qui sera mené sous l'égide d'une des cinq initiatives technologiques conjointes - l'Initiative pour les médicaments innovants (IMI). Avec ses 2 milliards d'euros sur cinq ans, ce partenariat public-privé de recherche est censé doper l'innovation dans le secteur et freiner la « fuite des cerveaux ». Ian Ragan, conseiller de l'EFPIA, a annoncé 18 projets de recherche d'ici à février 2009, dans des domaines tels que les troubles mentaux, les maladies métaboliques ou les maladies inflammatoires ; la majorité devant durer 5 ans. 123 millions d'euros seront débloqués en 2008. D'autres programmes sur les cancers et les maladies infectieuses suivront.

Il ne s'agit pas tant de créer de nouveaux médicaments, que de découvrir des processus de développement susceptibles de déterminer au plus vite si un médicament est sûr et efficace pour les patients.

Les initiatives technologiques conjointes (ICT) sont des partenariats public-privé européens relevant du 7ème programme cadre de recherche. La Commission a identifié six domaines dans lesquels ces instances communautaires, gérées par les autorités publiques et l'industrie, alloueront des fonds à des projets :

- 1) systèmes informatiques intégrés (ARTEMIS),
- 2) nanoélectronique (ENIAC),
- 3) médicaments innovants (IMI),
- 4) aéronautique (Clean Sky),
- 5) piles à combustible et hydrogène (FCH),
- 6) surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES).

Chaque ITC devrait avoir une durée de vie de 10 ans.

La date limite d'envoi des propositions pour cet appel est fixée au 15 juillet 2008.

Lien vers l'appel à propositions :

http://imi.europa.eu/index_en.html

Un nouveau souffle pour l'Espace européen de la recherche

Les ministres des Sciences et de la Recherche de l'UE ont tenté de raviver le grand projet d'« Espace européen de la recherche » (EER) lors du Conseil Compétitivité du 30 mai à Bruxelles, en adoptant des conclusions sur le « processus de Ljubljana ». Ce dernier, lancé par la présidence slovène de l'UE lors d'une réunion ministérielle informelle, en avril dernier à Brdo, a pour ambition de faciliter la libre circulation des chercheurs, des technologies et des connaissances.

La question controversée de la gouvernance de l'EER se trouve au cœur du processus. En d'autres termes, quel rôle assigner aux Etats membres, aux pays associés, aux parlements et aux régions, et comment engager les principaux acteurs dans l'initiative.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Les conclusions adoptées invitent les Etats membres et la Commission européenne à prendre des dispositions efficaces en matière de gouvernance pour chacune des cinq initiatives relevant de l'EER, qui ont été planifiées pour 2008 :

- 1) la gestion de la propriété intellectuelle ;
 - 2) la promotion de la mobilité et de la carrière des chercheurs en Europe ;
 - 3) la coopération internationale scientifique et technologique ;
 - 4) le cadre légal pour des infrastructures de recherche de dimension européenne ;
 - 5) la programmation conjointe et l'articulation des programmes de recherche, ainsi que pour les initiatives qui suivront.
- Les ministres ont également donné leur feu vert à la première initiative qui avait été proposée par la Commission européenne en avril dernier et qui concerne la gestion de la propriété intellectuelle dans le domaine de la recherche publique. Une deuxième initiative, qui concerne la mobilité des chercheurs (présentée le 27 mai) a été également présentée. Les trois autres initiatives devraient être adoptées à partir du début juillet.

Le processus de Ljubljana a été jugé prioritaire pour les trois prochaines présidences de l'UE (France, République tchèque et Suède), qui souhaiteraient réaliser, avant la fin 2009, un consensus entre Etats membres sur une nouvelle gestion politique de l'EER.

Pour plus d'information :

http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/Press_Releases/May/0530COMPET_KuclerDolinar.html

http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/Press_Releases/April/0415MVZT_COMPET.html?

Les prix de l'inventeur européen 2008

Les inventeurs d'un traitement innovant du SIDA, de carrosseries de voitures plus légères et respectueuses de l'environnement, d'une technologie d'ophtalmoscopie laser à balayage permettant un examen approfondi mais indolore et d'un robot conçu pour faciliter la chirurgie ont reçu, en marge du Forum européen des brevets «Inventer un avenir plus propre» à Ljubljana, le 6 mai 2008, le prix de l'inventeur européen de l'année 2008. Les trophées ont été remis à quatre inventeurs d'exception, originaires de Belgique, d'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis, par M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie, M. Günter Verheugen, Vice-président de la Commission et Mme Alison Brimelow, Présidente de l'Office européen des brevets (OEB), lors d'un gala qui s'est tenu à Ljubljana.

Le prix de l'inventeur européen de l'année se distingue parmi les prix de l'innovation non seulement par la qualité et l'éminence des chercheurs auxquels il est attribué mais aussi en raison de sa procédure de sélection unique et de sa portée géographique. Le prix de l'inventeur européen de l'année, créé conjointement par la Commission européenne et l'Office européen des brevets (OEB), consacre des inventeurs et des innovations qui ont fait une contribution importante et durable au progrès technique en Europe et au-delà et ont donc renforcé la position économique de l'Europe.

Pour plus d'information :

<http://www.epo.org/about-us/events/epf2008/forum.html>

<http://www.epo.org/topics/news/2008/20080410.html>

Feu vert du Conseil à l'ITC « Piles à combustible et Hydrogène »

Le Conseil a adopté, le 30 mai, le règlement instaurant l'initiative technologique conjointe (ITC) « Piles à combustible et Hydrogène ». La Commission européenne déblocquera 470 millions d'euros sur le budget du 7ème programme-cadre de recherche et développement sur six ans. Les premiers appels à propositions devraient être lancés après l'été. Le Parlement européen (rapporteur : Pia Elda Locatelli - PSE, Italie) avait regretté que le financement communautaire soit si faible au regard du financement nécessaire, estimé à 7,4 milliards d'euros (période 2007-2015) par la plateforme européenne consacrée à l'hydrogène et aux piles à combustibles. Les membres fondateurs de l'ITC sont la Communauté européenne et une organisation sans but lucratif, la European Fuel Cell and Hydrogen Joint Technology Initiative Industry Grouping.

L'ITC vise le développement rapide des technologies impliquant les piles à combustible et l'hydrogène en Europe. Le but est de permettre la commercialisation entre 2010 et 2020. Le partenariat porte sur la recherche et le développement technologique, la démonstration et le soutien d'activités aux applications les plus «prometteuses». L'ITC cherchera aussi à garantir la coordination au niveau européen afin d'éviter tout problème ou chevauchement avec les programmes nationaux et régionaux.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Le projet HyWAYS indique que, d'ici à 2050, l'hydrogène pourrait réduire de 40 % la consommation de pétrole à des fins de transport routier et, de 50 %, les émissions de CO2.

Pour plus d'information :

http://www.eu2008.si/fr/News_and_Documents/Background_Information/May/0529_COMPET.pdf

RELATIONS EXTERIEURES

La Commission lance le fonds pour la politique de voisinage

La Commissaire Benita Ferrero-Waldner, chargée des Relations extérieures a lancé, le 6 mai 2008, le fonds d'investissement en faveur de la Politique européenne de voisinage (FIPV).

Le FIPV est l'instrument clé de la politique européenne de voisinage (PEV). Elle mobilisera de nouvelles ressources pour des projets d'infrastructure surtout dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'environnement, dans l'ensemble de la région couverte par la politique européenne de voisinage, par le biais de l'octroi de subventions destinées à soutenir les prêts d'institutions financières publiques européennes.

La Commission a déjà débloqué 100 millions sur les 700 millions d'euros qu'elle compte consacrer au nouveau fonds pour la période 2007-2013.

De plus, le fonds est ouvert aux contributions de l'ensemble des États membres de l'UE, de sorte que les ressources du budget communautaire ainsi que celles des États membres de l'UE et des institutions financières publiques seront mises en commun et utilisées plus rationnellement dans l'intérêt des pays partenaires. L'Allemagne (10 millions), la France (10 millions), l'Autriche (1 million), la Bulgarie (1 million), l'Estonie (1 million), la Finlande (1 million), l'Italie (1 million), la Suède (1 million) et la République tchèque (1 million) ont d'ores et déjà annoncé leurs contributions. D'autres États membres devraient l'annoncer très prochainement.

Pour de plus d'informations:

http://ec.europa.eu/external_relations/enp/index_en.htm

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/709&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée" : renforcement du partenariat

Conformément à la décision prise par le Conseil européen de printemps, la Commission européenne a adopté, le 20 mai 2008, ses propositions visant à renforcer les relations avec ses partenaires méditerranéens grâce au « Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée ».

Il s'agit notamment de la création d'un secrétariat et d'un comité permanent de représentants européens et méditerranéens. Le document de politique générale, faisant suite à la demande du Conseil européen des 13 et 14 mars derniers, approuvant le principe d'une Union pour la Méditerranée, ébauche aussi des idées de projets qui constitueraient à des mesures visibles et concrètes d'amélioration de la qualité de vie et des moyens de subsistance des populations de la région. Cette dernière initiative souligne l'engagement constant de l'UE envers la région méditerranéenne, une région qui revêt une importance stratégique capitale sur le plan politique qu'économique. Les relations politiques renforcées prévoient la tenue de sommets bisannuels des chefs de gouvernement et la mise en place d'une coprésidence chargée de gérer ces sommets et les réunions annuelles des ministres des affaires étrangères, des réunions ministérielles sectorielles ainsi que des réunions de hauts fonctionnaires et des réunions du comité Euromed. Les propositions exposées dans la communication seront présentées lors du sommet inaugural du processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée qui se tiendra à Paris le 13 juillet 2008.

Depuis son lancement en 1995, le processus de Barcelone a été l'instrument central des relations euro-méditerranéennes, représentant un partenariat de 39 gouvernements et plus de 750 millions de personnes. Depuis son lancement, la Commission européenne lui a accordé plus de 16 milliards d'euros au total, provenant du budget communautaire.

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/index.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

SANTE

La Commission lance une consultation publique sur les dispositifs médicaux

La Commission européenne a lancé le 8 mai 2008, une consultation publique en vue de moderniser et de simplifier la législation sur les dispositifs médicaux. Depuis les années 90, la sécurité des dispositifs médicaux en Europe est encadrée par un ensemble de directives, dont l'introduction a également contribué à la liberté des échanges, à l'innovation et à la compétitivité au sein de l'Europe. Toutefois, plusieurs facteurs sont entrés en jeu au cours des dernières années et il convient donc de réviser cette législation. L'expérience montre que le système existant ne protège pas toujours de façon uniforme la santé publique dans l'Union européenne. Les technologies nouvelles et émergentes remettent en question le cadre actuel, en en faisant ressortir les lacunes et en mettant en évidence une certaine pénurie d'expertise. Il est reproché également au cadre juridique d'être trop fragmenté, difficile à respecter et sujet à des divergences d'interprétation à l'échelle nationale. Cette situation a incité la Commission à envisager sa révision en vue de répondre aux attentes croissantes des citoyens européens. Dans ce contexte il est important de connaître l'avis des parties intéressées sur la meilleure manière d'assurer la sécurité de nos concitoyens à l'avenir, tout en maintenant des conditions favorables à l'innovation et à la compétitivité dans l'industrie des dispositifs médicaux.

Les trois textes législatifs, la directive 90/385/CEE (1990) concernant les dispositifs médicaux implantables actifs, suivie en 1993 de la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux et enfin, en 1998, de la directive 98/79/CE relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, forment le cadre juridique de base. Leur but est de garantir le fonctionnement du marché intérieur et un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des personnes. Ils ont été complétés au fil du temps par six directives de modification ou d'application, y compris la dernière révision technique entraînée par la directive 2007/47/CE.

En ouvrant cette consultation, la Commission souhaite connaître le point de vue des parties prenantes sur un certain nombre d'aspects, comme :

- L'existence des dispositifs médicaux n'entrant pas dans le champ d'application de la législation et qu'il conviendrait d'y inclure ;
- La nécessité de réglementer les implants cosmétiques et les produits similaires au niveau de l'Union européenne ;
- Comment faire pour éviter que différents niveaux d'évaluation soient utilisés au sein de l'Union européenne, etc.

Dans le domaine des dispositifs médicaux, l'Europe détient 33 % d'un marché mondial estimé à environ 187 milliards d'euros et dont le taux de croissance atteint environ 5 % - 6 %. Le secteur des dispositifs médicaux représente environ 6 % des dépenses de santé en Europe. L'industrie des dispositifs médicaux emploie quelque 435 000 personnes en Europe, dans plus de 11 000 entreprises. Plus de 80 % d'entre elles sont des petites ou moyennes entreprises, occupant moins de 250 salariés.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/723&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

SOCIETE DE L'INFORMATION

Création d'un site éducatif pour les professeurs

Quatorze industriels – dont Telefónica, AOL, Google, Yahoo!, Microsoft, Vodafone, Deutsche Telekom, Facebook, Myspace, etc. – ont lancé le 23 avril, à Bruxelles, le site www.teachtoday.eu afin d'aider les professeurs à promouvoir une utilisation « responsable et sûre » d'Internet. Le réseau *European Schoolnet* (EUN), qui regroupe 28 ministères de l'éducation en Europe, est associé à l'opération. L'idée est de fournir aux enseignants des outils leur permettant de rester au courant de ce qui se passe sur la Toile, afin qu'ils sensibilisent à leur tour leurs élèves à certains phénomènes en ligne, tels que le cyberbullying (harcèlement entre internautes), ou à la protection de la vie privée et de la sécurité.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Lancement d'une consultation publique sur le fonctionnement et les effets du règlement de l'UE sur l'itinérance

La Commission européenne a lancé, le 7 mai 2008 une consultation sur le fonctionnement et l'efficacité du règlement de l'UE sur l'itinérance relative à « eurotarif » qui est entré en vigueur le 30 juin 2007, en invitant le secteur économique, les consommateurs et les autres parties intéressées à réagir. Les dispositions du règlement prévoient que la Commission fasse un rapport en 2008 au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement et les effets de la nouvelle réglementation en matière d'itinérance. La consultation publique vise à recueillir, d'ici 2 juillet 2008, les réactions des opérateurs de téléphonie mobile, des entreprises, des associations de consommateurs et de tous les intéressés sur le fonctionnement général et l'impact du règlement en vigueur ainsi que sur des questions particulières telles que :

- l'itinérance par inadvertance (ou itinérance involontaire) lorsque les consommateurs utilisent leur téléphone mobile près de la frontière avec un pays voisin ou sont connectés à un réseau étranger;
- l'impact du règlement sur les petits opérateurs et sur les prix pratiqués sur le marché intérieur;
- les minutes réelles et les minutes facturées (s'il y a, par exemple, une tendance préjudiciable à facturer plutôt «à la minute» qu'«à la seconde» qui est imputable au règlement);
- la nécessité de régler ou non les services d'itinérance pour les données et les SMS en tenant compte des prix de détail pratiqués actuellement et de l'évolution du marché;
- la durée du règlement de l'UE sur l'itinérance (jusqu'au 30 juin 2010 ou au-delà).

Pour plus d'information :

http://ec.europa.eu/information_society/activities/roaming/index_en.htm

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au service du climat

D'après sa communication du 13 mai, la Commission européenne entend utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) pour lutter contre le changement climatique. La Commission estime que la recherche et l'adoption rapide de solutions TIC novatrices et économes en énergie seront cruciales pour réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie. Ainsi, la Commission se concentrera sur trois secteurs:

- 1) La production et distribution d'énergie. Ce secteur absorbe un tiers de l'énergie primaire alors que l'efficacité de la production d'électricité pourrait être accrue de 40% et son transport et sa distribution de 10%. Les TIC pourraient non seulement améliorer l'efficacité énergétique de la gestion des réseaux électriques, mais encore favoriser les énergies renouvelables ;
- 2) Le bâtiment. Le chauffage et l'éclairage des bâtiments représentent plus de 40% de la consommation énergétique de l'Europe. Les TIC permettent un contrôle constant des données afin de maximiser le fonctionnement de l'éclairage, de la ventilation et des équipements et informent en détail les consommateurs sur leur consommation d'énergie, les incitant à changer de comportement ;
- 3) L'éclairage. Celui-ci absorbe 20% de l'électricité produite dans le monde. La généralisation d'ampoules à faible consommation pourrait, d'ici à 2025, réduire de moitié la quantité d'énergie. Les « ampoules intelligentes » qui s'adaptent automatiquement à la lumière naturelle et sont munies de détecteurs de présence auront un impact encore plus grand.

La Commission va lancer en outre un processus de consultation avec les parties prenantes, en particulier avec les villes. Les zones urbaines, grandes consommatrices d'énergie et responsables de 80% des émissions de CO₂, sont un terrain idéal pour expérimenter de nouvelles solutions.

Pour plus d'information :

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=ICT4EEINFSO-H4COM@ec.europa.eu>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/733&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

SPORT

Un rapport du Parlement européen salue le Livre blanc de la Commission sur le sport

Le Parlement européen a salué, le 8 mai, la première initiative globale de la Commission européenne dans le domaine du sport. Dans un rapport détaillé (rapporteur M. Mavrommatis), il a soutenu l'approche de la Commission et la plupart des mesures prévues dans le Livre blanc sur le sport adopté en juillet 2007. Le rapport du Parlement contribuera à la mise en application du plan d'action «Pierre de Coubertin» - 53 mesures, qui accompagne le Livre blanc et ouvre la voie à de futures initiatives communautaires qui pourraient être basées sur les dispositions relatives au sport dans le Traité de Lisbonne, actuellement en cours de ratification par les États membres.

Ce rapport témoigne d'un degré élevé de convergence de vues entre le Parlement et la Commission. Il appuie le Livre blanc et contient des propositions concrètes pour sa mise en œuvre. Il soutient également le développement futur d'initiatives sportives fondées sur le Traité de Lisbonne et requiert, comme première étape, l'adoption d'une ligne budgétaire spéciale destinée à des activités préparatoires dans le domaine du sport en 2009.

En novembre, la Commission organisera un Forum européen sur le sport afin de débattre de la mise en œuvre du Livre blanc avec les parties prenantes du sport européen, et également dans l'optique d'initiatives futures basées sur les dispositions du Traité de Lisbonne.

Le Livre blanc peut être consulté à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sport/index_en.html

TRANSPORTS

Les voitures à l'abri de la nouvelle directive Eurovignette

Le champ d'application de la future directive Eurovignette, que la Commission doit présenter le 17 juin prochain, pourrait finalement être strictement limité aux camions, sans toucher d'aucune manière les voitures particulières. Ce projet ouvre la possibilité pour les États membres de faire payer aux transporteurs routiers une redevance « coûts externes » liée à la pollution et/ou au bruit et/ou à la congestion des routes. Le projet prévoit néanmoins une conditionnalité dans le cas d'une redevance liée à la congestion : elle ne serait autorisée pour les camions que si les États mettent en place un système semblable pour les voitures particulières. Cette conditionnalité aurait cependant disparu du projet qui a commencé son parcours en consultation interservices. N'y figurerait plus qu'une « recommandation » aux États de mettre en place un tel système pour les voitures particulières. Pour rappel, cette proposition fait partie d'un paquet global appelé « Greening transport », qui prévoit que seul le transport routier sera dans un premier stade concrètement concerné par l'internalisation des coûts externes. Pour le transport maritime, la Commission privilégie pour l'instant une solution via l'Organisation maritime internationale. Quant au transport aérien, il payera une partie de ses coûts environnementaux via son inclusion dans le système européen d'échange des droits d'émission.

Mesures pour faciliter l'interopérabilité des chemins de fer en Europe

La Commission européenne a adopté, le 23 avril, une modification de la norme européenne de signalisation et de contrôle de la vitesse des trains (ETSC version 2.3.0), visant de même à faciliter la mise en place du système européen de gestion du trafic ferroviaire dans l'Union européenne (ERTMS, selon l'acronyme anglais) et constituant un jalon majeur pour assurer l'interopérabilité des chemins de fer communautaires.

La décision prise par la Commission, et qui, dans un avenir proche, pourrait devenir contraignante, harmonise l'application des systèmes de contrôle de vitesse dans toutes les locomotives circulant sur les lignes nouvelles ou celles dont les systèmes de signalisation sont modernisés: 1) sur les lignes à grande vitesse ; 2) les projets prioritaires ; 3) et lorsque le financement de l'UE dépasse 30% du coût total du projet.

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

L'ETSC, un ordinateur qui fait partie du nouveau système de gestion du trafic ferroviaire, est embarqué dans le train pour exploiter les informations qui lui sont transmises du sol afin de calculer la vitesse maximale autorisée et, si nécessaire, ralentir le train automatiquement. Désormais l'ETSC devrait être installé dans sa version nouvelle 2.3.0. Actuellement la compatibilité entre l'équipement des trains (systèmes de communication, de contrôle de vitesse, etc.) est assurée au niveau national, mais ne l'est plus sur les trajets internationaux. La norme commune sera valable tant pour les trains de passagers que pour les trains de fret.

Parmi les défis à relever figurent encore la longueur des trains, qui varie en fonction de la capacité du réseau et des normes nationales, de même que le financement de nouveaux équipements. La Commission prévoit d'adopter à l'automne prochain une proposition législative destinée à résoudre le premier problème. En outre, elle lancera un appel d'offres, au début 2009, avec au moins 250 millions d'euros accessibles pour les projets ERTMS. A présent, la participation communautaire s'élève à 50% du coût des projets financés par le programme 2007-2013 du réseau transeuropéen de transport. Le premier appel d'offres a libéré une enveloppe de 271 millions d'euro pour 19 projets dans 12 Etats membres.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/629&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

Le système Galileo sera opérationnel dès 2013

Réuni en plénière, le Parlement européen a adopté, le 23 avril (607 voix pour, 36 contre et 8 abstentions), le rapport d'Etelka Barsi-Pataky (PPE-DE, hongroise) approuvant le règlement relatif à la mise en place et à la poursuite des programmes européens de radionavigation par satellite Egnos et Galileo. Ainsi, le vote du Parlement débloque la procédure de lancement du programme, dont le succès a été menacé après la dissolution du consortium privé qui devait en assurer le financement. Il conforme également le compromis préalable trouvé entre le Conseil et le Parlement et permet un véritable démarrage de cet équivalent européen du GPS américain et du russe Glonass. Le système sera opérationnel dès 2013.

La construction des 26 premiers satellites devrait commencer au début de l'année prochaine. La Commission, qui est responsable des programmes, signera avec l'ESA une convention permettant d'entamer la procédure d'acquisition des satellites. On peut s'attendre à la signature de la convention avant l'été, ensuite, au lancement des appels d'offres pour les six lots qui ont été déterminés. Les contrats devraient être signés à la fin de l'année, de manière à ce que les satellites et l'ensemble satellitaire soient mis en construction le plus rapidement possible au début de l'année prochaine. La construction des vingt-six satellites restants prendra probablement entre deux et trois ans. Il faudra ensuite un ou deux ans pour le lancement.

Le Conseil adopte la directive sur l'interopérabilité du système ferroviaire

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté sans débat, le 14 mai 2008, la directive sur l'interopérabilité du système ferroviaire. Cette directive, qui fait partie des trois propositions formant le paquet « chemins de fer communautaires », précise les conditions nécessaires pour autoriser la circulation, au sein de l'UE, des trains produits dans les Etats membres. Le texte reprend le résultat du vote du Parlement européen intervenu le 11 décembre dernier, qui fut le fruit d'un compromis avec le Conseil en ce qui concerne, en particulier:

- l'homologation automatique des véhicules ;
- le registre des catégories de véhicules admis à circuler (qui sera mis en place par l'Agence ferroviaire européenne) ;
- la reconnaissance mutuelle du matériel ferroviaire.

Dans une déclaration, l'Allemagne conteste la séparation, introduite par la nouvelle directive, entre les détenteurs des véhicules et les entités chargées de l'entretien de véhicules, soutenant que les détenteurs des véhicules sont les entités chargées de l'entretien de ces véhicules et responsables donc de son exécution. Les détenteurs des véhicules ne sont toutefois pas tenus d'effectuer l'entretien eux-mêmes et peuvent le confier à un sous-traitant.

http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/fr/ecofin/100517.pdf

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens

Conclusions de l'événement européen en faveur de la jeunesse Ljubljana - 18 au 21 avril 2008

150 jeunes de l'Union européenne, des pays de l'AELE, des pays candidats et des Balkans occidentaux ont participé à l'événement jeunesse intitulé « Promouvoir la participation des jeunes ayant moins d'opportunité à la vie de la société » organisé à Ljubljana, (Slovénie) du 18 au 21 avril 2008.

Cet événement a constitué une excellente occasion pour les décideurs d'entendre les voix des jeunes, et de leur permettre d'attirer l'attention sur les principaux moyens de considérer leurs potentiels.

Lors de cet événement, les participants ont pris part à différents ateliers portant sur les jeunes socialement défavorisés et sur le rôle des jeunes dans le dialogue interculturel.

Cinq ateliers de la conférence ont été organisés autour de la mobilité, de l'emploi, de l'éducation non formelle et le développement des compétences, de l'insertion à la société et la participation à la vie politique par les jeunes ayant moins d'opportunités et enfin, le rôle des jeunes dans le dialogue interculturel.

Les conclusions de la conférence slovène se sont concrétisées autour des quatre grandes thématiques:

- **la mobilité**: en effet, celle-ci est un facteur crucial permettant aux jeunes des nouvelles opportunités et contribuant à une meilleure intégration sociale. Néanmoins, il demeure toujours de nombreux obstacles administratifs, financiers, socio-culturels, de l'ordre de l'éducation ou de l'information qui entravent la mobilité des jeunes. Ainsi, il est important de fournir une information et de promouvoir la mobilité à travers les campagnes publicitaires.

- **les nouvelles méthodologies et stratégies** sont nécessaires afin de faire profiter les jeunes des multiples opportunités existantes. Dans cet objectif, les politiques de l'Union européenne et ses programmes pour la mobilité devraient être spécialement adaptés (simplification des formulaires, guides, etc).

- **l'emploi**: les participants ont formulé une demande de réguler les périodes de stages au sein des Etats membres afin d'assurer les conditions minimales de subsistances aux jeunes dans l'Union.

Il faudrait établir également des centres d'aide personnelle et individuelle, destinés à la seconde génération des immigrants.

- **l'éducation** devrait être gratuite pour tous, basée sur les compétences et non sur la situation financière. A cette occasion les Etats membres ont souhaité souligner le rôle de la formation professionnelle, qui, au même titre que la formation académique permet accéder à l'emploi. Les Etats membres devraient améliorer la coopération entre les différents acteurs dans l'élaboration des politiques de la jeunesse, en particulier le système d'éducation non formelle.

En conclusion de l'événement jeunesse européenne à Ljubljana, les participants ont rédigé une déclaration de la Commission qui a été présentée aux ministres européens de l'éducation et aux directeurs généraux.

Le programme de financement en faveur de la jeunesse

Dans le cadre budgétaire de l'Union européenne pour la période 2007-2013, l'UE a mis en place le programme "Jeunesse en action", doté d'un budget total de 885 millions d'euros.

Destiné aux jeunes âgés de 13 à 30 ans, ce programme a pour but de promouvoir auprès des jeunes européens la citoyenneté européenne active, la solidarité et la tolérance et de les impliquer dans la création de l'avenir de l'Union.

Les actions cofinancées par le programme sont les suivantes:

Action 1 - La jeunesse pour l'Europe: action qui vise à renforcer la citoyenneté active des jeunes et la compréhension mutuelle entre les jeunes par:

- 1.1. Échanges de jeunes
- 1.2. Soutien aux initiatives des jeunes
- 1.3. Projets de démocratie participative

Action 2 - Service volontaire européen: le service vise à développer la solidarité entre les jeunes, à promouvoir leur citoyenneté active et à favoriser la compréhension mutuelle entre les jeunes.

Action 3 - Jeunesse dans le monde: action qui vise à améliorer la compréhension mutuelle entre les peuples dans un esprit d'ouverture sur le monde, tout en contribuant également au développement de systèmes de qualité qui soutiennent les activités des jeunes dans les pays concernés.

Action 4 - Systèmes d'appui à la jeunesse : action qui vise à améliorer la qualité des structures de soutien des jeunes, à promouvoir le rôle des personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse et dans des organisations de jeunesse, à accroître la qualité du programme et à favoriser l'engagement citoyen des jeunes au niveau européen en soutenant les organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse.

Action 5 - Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse

Le programme est destiné aux jeunes, aux groupes de jeunes, aux animateurs socio-éducatifs, aux organisations de jeunesse et aux autres partenaires actifs dans le domaine de la jeunesse et s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans. Les bénéficiaires doivent résider légalement dans un pays participant au programme ou, suivant la nature de l'action, dans un pays partenaire du programme.

Les montants minimaux alloués aux actions sont établis comme suit:

Action 1: La jeunesse pour l'Europe 30 %

Action 2: Le Service volontaire européen 23 %

Action 3: La jeunesse dans le monde 6 %

Action 4: Systèmes d'appui à la jeunesse 15 %

Action 5: Soutien à la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse 4 %

Le taux de cofinancement s'élève entre 50% et 80% des coûts éligibles, dans la limite du montant octroyé, selon le texte de publication de l'appel à proposition dans le Journal Officiel de l'Union européenne.

Le Bureau Alsace a organisé le 26 mai à destination de ses partenaires une réunion d'information sur les programmes européens « Jeunesse en action », et « Education et formation tout au long de la vie », en présence de Elisabeth Heitz, Déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération, de l'Académie de Strasbourg et Aude Barberot de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Cette réunion a pour objectif d'échanger sur les financements européens et les projets des partenaires en matière de jeunesse.

Pour plus d'information voir le « Portail européen de la jeunesse », sur lequel l'Union européenne propose également des différentes actions culturelles et concours à destination des jeunes.

http://europa.eu/youth/new.cfm?nid=7462&sid=7456&L_id=FR

Pour plus d'information sur le programme « Jeunesse en action » :

http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/index_fr.htm

http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_fr.htm

L'outil de représentation auprès de l'Union européenne
des collectivités territoriales alsaciennes et organismes consulaires alsaciens